



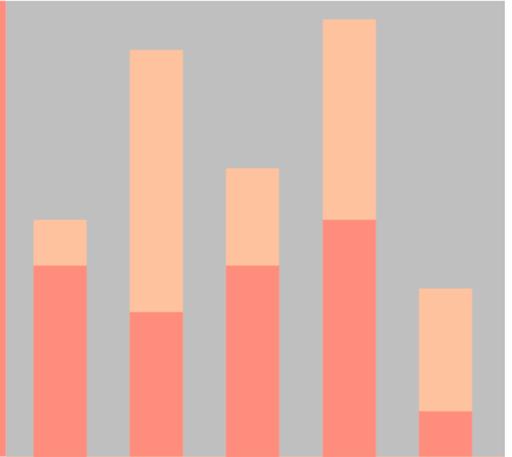
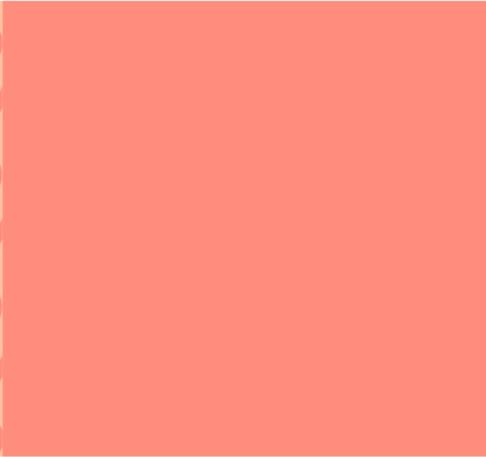
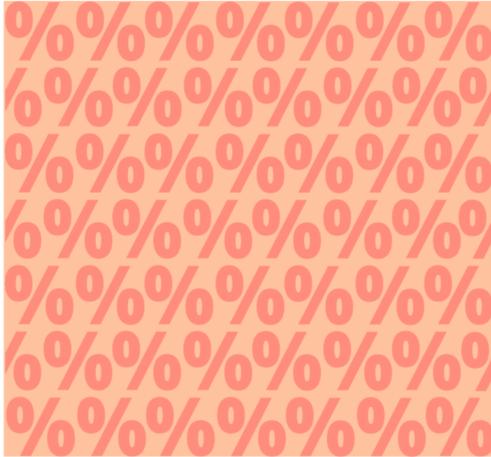
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agreste

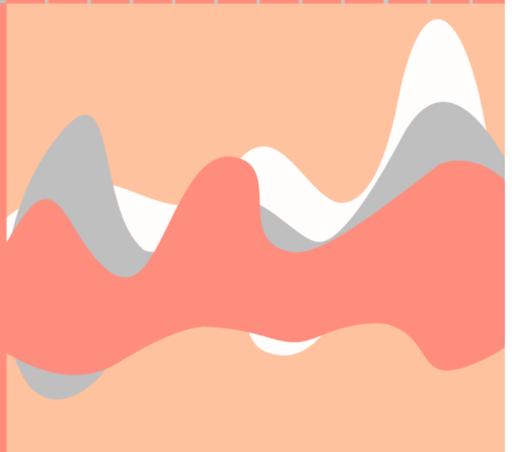
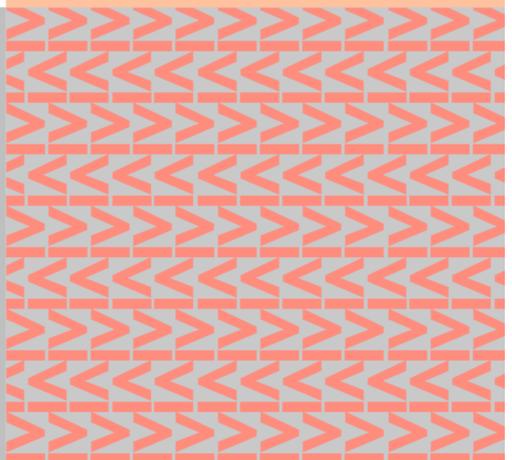
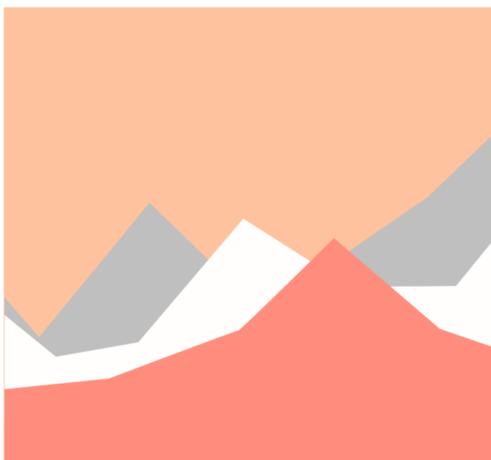
La statistique, l'évaluation et la prospective
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



01 10 CHIFFRES & DONNÉES

NOVEMBRE 2020 N° 16

Enquête Aquaculture 2020



SOMMAIRE

p. 4	1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE	p. 8	2 RÉSULTATS PRINCIPAUX
	Objectifs et contexte		Aquaculture en 2020
	Questionnaires		Emploi en aquaculture en 2020
	Historique		Conchyliculture en 2020
	Champ de l'enquête		Pisciculture en 2020
	Conchyliculture		Culture d'algues et de cyanobactéries en 2020
	Pisciculture		
	Culture d'algues et de cyanobactéries (spiruline principalement)	p. 60	3 QUESTIONNAIRES
	Unité statistique		
	Plan de sondage	p. 65	4 POUR EN SAVOIR PLUS
	Période de collecte		
	Mode de collecte		

Cette publication a été conçue, gérée et exploitée par Anaël Delorme (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières).

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Réalisée en 2021, l'enquête Aquaculture 2020 mesure le volume et la valeur de la production aquacole en France métropolitaine pour l'exercice comptable 2020. Elle évalue également l'emploi concerné par ces activités ainsi que les surfaces exploitées.

Objectifs et contexte

L'objectif de l'enquête annuelle sur l'aquaculture est d'estimer :

- le nombre d'entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée;
- l'emploi concerné en nombre et en « équivalent temps plein »;
- les productions annuelles vendues en quantités et en valeurs .

Les questions sur les productions permettent de répondre au règlement (CE) n° 762/2008 et aux besoins de données des organisations internationales telles que la FAO, la CGPM et l'OCDE. Les données sur l'emploi relèvent également d'une demande conjointe de la FAO et de l'OCDE (FISHSTAT-FM).

Questionnaires

Cinq questionnaires permettent de répondre aux questions de l'enquête Aquaculture 2020 :

- conchyliculture;
- pisciculture marine;
- pisciculture en eau douce hors étangs;
- pisciculture en étang;
- culture d'algues et de cyanobactéries.

En cas de multi-activité, l'entreprise ne répond qu'à un seul questionnaire issu de la fusion des différents questionnaires.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la production en volume et en valeur par espèce, par stade d'élevage (œufs-naissains, alevins et adultes) et destination (consommation finale, autre entreprise, repeuplement);
- l'emploi par sexe, durée et statut des personnes travaillant dans l'entreprise;
- la qualité : part de la production sous signe de qualité (dont bio) selon les sites de production.

Historique

L'enquête « Cultures marines » a eu lieu pour la première fois en 1997. Le champ de l'enquête était initialement limité aux conchyliculteurs et pisciculteurs en eau salée. À la demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), le champ de l'enquête a été étendu à la salmoniculture continentale en juin 2003. L'intitulé est alors devenu « enquête statistique Aquaculture ».

La pisciculture en étangs et la culture d'algues et cyanobactéries sont ajoutées au champ de l'enquête annuelle, à la suite de leur premier recensement en 2018.

L'enquête annuelle permet le suivi des exploitations aquacoles et leur production.

Champ de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès de toutes les entreprises de France métropolitaine qui ont pour activité principale ou secondaire l'aquaculture, réparties comme suit :

Conchyliculture et élevage de crustacés

Huître, moule, palourde, coque ...
Crevette et autre crustacé d'élevage

Pisciculture

Pisciculture en eau douce :

- Élevage de truites
- Élevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étang dont perches et sandres
- Élevage de poissons en étang

Pisciculture marine

Culture d'algues et de cyanobactéries

Micro-algue
Algue verte, rouge et brune
Cyanobactérie dont spiruline

Conchyliculture

L'activité de conchyliculture peut se diviser en plusieurs phases :

Production des jeunes coquillages

Huîtres :

- captage en mer, via la pose de récepteurs
- ou récolte dans des gisements de coquillages
- ou production en éclosérie/nurserie (reproduction contrôlée)

Moules via un captage en mer

Autres coquillages (coque, palourde...) :

- récolte dans des gisements de coquillages
- ou production en éclosérie/nurserie (reproduction contrôlée)

Elevage des coquillages

- Grossissement des coquillages en mer (ou dans estran) selon différents modes d'élevage (à plat, sous-table, en filière...)
- Certaines entreprises vendent des coquillages à ce stade : demi-élevage ou pré-grossi

Vente des coquillages taille marchande via une éventuelle finition

- À la taille souhaitée, les coquillages sont vendus après avoir reçu un marquage sanitaire qui transforme l'animal d'élevage en denrée alimentaire.

Une finition peut être réalisée par certaines entreprises, par exemple pour affinage en claires. L'affinage peut être réalisé sur un coquillage élevé par l'entreprise ou sur un coquillage élevé par une autre entreprise et acheté à la taille souhaitée.

L'enquête aquaculture s'intéresse à toute la filière conchylicole : tous les coquillages, à tout stade d'élevage, pour tous les modes d'élevage et pour toutes les destinations (vente finale et vente entre professionnels).

Les expéditeurs sont également concernés dès lors qu'ils apposent un label sanitaire sur les productions vendues. Ainsi, un négociant en mytiliculture qui importe des moules d'Italie pour les revendre en France sera interrogé si les moules importées séjournent dans les eaux françaises dans les six derniers mois d'élevage, condition d'application du label sanitaire français. Si les moules importées ne font que transiter d'un camion à un autre, l'activité n'est pas dans le champ de l'enquête.

Pisciculture

L'activité piscicole française est composée des activités suivantes :

Pisciculture en eau douce

Salmonidés :

- Production de truites (arc-en-ciel ou fario) ou d'autres salmonidés (saumon de fontaine, omble, corégone...);
- Majoritairement en élevage en bassins ou raceways via une dérivation d'un cours d'eau; un raceway est un ouvrage généralement construit hors sol, dont la configuration est linéaire et tout en longueur. Le taux de renouvellement de l'eau est très élevé et l'environnement d'élevage est hautement contrôlé. Une série de raceways est souvent construite en terrasses afin de permettre une réutilisation de l'eau;

- Vente des truites adultes soit entières et de taille intermédiaire (truite portion de 250 g environ), soit plus grande à des fins de fumaison (sur site ou dans une entreprise spécialisée);
- Production d'œufs embryonnés ou non en écloserie/nurserie à des fins de reproduction;
- Production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation.

Esturgeons :

- Essentiellement pour la production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation (caviar);
- Valorisation de la chair d'esturgeons via des ateliers de transformation.

Autres poissons hors étang :

- quelques entreprises font de l'élevage en bassins ou en circuit fermé : des perches ou sandres par exemple.

Pisciculture en étang

- Élevage extensif avec empoissonnement de l'étang et récolte de l'étang tous les 3 à 4 ans;
- Soit le propriétaire est producteur et assure la vente directe de la pêche, soit la gestion est sous-traitée à une entreprise spécialisée qui s'occupe de centaines d'étangs.

Pisciculture marine

- Écloserie marine : production d'œufs embryonnés sélectionnés de poissons marins avec des ventes en France et à l'étranger;
- Grossissement des poissons en mer : bar, maigre, daurade royale, turbot, sole, saumon de l'Atlantique...

Toutes les piscicultures en milieu marin comme en eau douce sont dans le champ de l'enquête si le poisson vendu est destiné à l'alimentation humaine, quel que soit le stade de production (œuf non embryonné, œuf embryonné, alevin, juvénile, adulte), y compris les piscicultures en étang. Les piscicultures produisant uniquement des poissons d'ornement ne sont pas dans le champ. Les associations ou organismes produisant des poissons pour le repeuplement de rivière ou d'étangs et les déversant sans vente ne sont pas pris en compte.

Culture d'algues et de cyanobactéries (spiruline principalement)

Toutes les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries sont interrogées quel que soit le débouché de la production : alimentation humaine et autres débouchés.

Les micro-algues sont cultivées dans des tubes, photorécepteurs. Les débouchés possibles sont diversifiées : complément alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, carburant...

Les macro-algues sont cultivées en mer, via le déploiement de plantules sur des concessions du domaine public maritime. Ces algues sont destinées à l'alimentation mais également à la cosmétique ou la pharmaceutique.

La spiruline est cultivée en bassins sur domaine privé et est essentiellement destinée à l'alimentation humaine.

Unité statistique

L'unité statistique enquêtée est une entreprise aquacole. Ainsi, l'ensemble de l'activité d'une entreprise comportant plusieurs établissements est décrite dans un seul questionnaire. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise ostréicole qui capte des naissains dans le bassin d'Arcachon, les élève à Cancale et les affine dans des claires à Noirmoutier. Toute l'activité sera localisée au siège de l'entreprise. Cependant, en conchyliculture, certains tableaux présentent une répartition de la production par zone d'élevage.

L'enquête Aquaculture 2020 porte sur le seul territoire de France métropolitaine.

Les départements d'Outre-mer seront intégrés dans une enquête à venir.

Plan de sondage

L'enquête est exhaustive.

Il n'existe aucune base administrative des entreprises aquacoles françaises. Aussi, plusieurs sources administratives sont nécessaires pour créer la base de collecte :

- la liste des entreprises ayant répondu aux enquêtes et recensements précédents;

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

- le répertoire Sirene : toutes les entreprises aquacoles de Sirene sont ajoutées à la liste (code APE : 03.21Z Aquaculture en mer et 03.22Z Aquaculture en eau douce);
- la base de données Resyral des contrôles sanitaires;
- le fichier des concessions du domaine public maritime : 5 000 concessionnaires pour 55 000 concessions;
- des recherches internet ciblées.

La base de collecte contient plus d'entreprises qu'il n'existe d'entreprises aquacoles actives. La collecte permet d'exclure certaines entreprises : cessation d'activité (non enregistrée dans Sirene) ou hors champ de l'enquête (entreprise de négoce pure, pisciculture d'ornement, associations sans vente de produits aquacoles...).

Période de collecte

L'enquête relative à l'exercice N se déroule entre avril et juin N+1 pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du règlement européen.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
Fin mars	Du 01/04/2019 au 31/03/2020
Fin juin	Du 01/07/2019 au 30/06/2020
Fin septembre	Du 01/10/2019 au 30/09/2020
Fin décembre	Du 01/01/2019 au 31/12/2020
Pas de clôture	Du 01/01/2019 au 31/12/2020

L'exercice comptable de l'année N correspond à celui qui s'est terminé au cours de l'année N.

Mode de collecte

La collecte se fait principalement par internet, avec un complément éventuel par entretien téléphonique. Toutefois, l'entreprise peut demander à recevoir un questionnaire papier.

Des relances par courriel, lorsqu'il est disponible, par courrier et par téléphone sont réalisées avec une priorité sur les plus grandes entreprises non répondantes.

Des contrôles interviennent lors du déroulement du questionnaire Internet pour garantir la cohérence et la qualité des réponses en comparant notamment les réponses apportées par l'entreprise avec les données précédemment fournies.

Néanmoins, pour éviter de décourager les répondants, les contrôles bloquants restent limités, des contrôles générant un message d'alerte sont privilégiés. La non-réponse partielle et totale est traitée par des méthodes de redressement des données post-collecte :

- cas des activités à effectif important (conchyliculture, salmoniculture, culture de spiruline) : pour chaque entreprise non répondante, les données de l'entreprise répondante « la plus proche voisine » sont attribuées : même activité aquacole, proximité géographique et taille d'entreprise.
- cas des activités à faible effectif : les données des non-répondants sont estimées à partir de
 - la dernière réponse connue de l'entreprise l'augmentation du chiffre d'affaires CA de l'entreprise (si connue par ailleurs) ou de l'augmentation du chiffre d'affaires CA des autres entreprises du secteur.
 - l'augmentation du chiffre d'affaires CA de l'entreprise (si connue par ailleurs) ou de l'augmentation du chiffre d'affaires CA des autres entreprises du secteur.

	Répondants	Non-répondants imputés	Taux de réponse %
Conchyliculture et élevage de crustacés	1 860	633	75
Pisciculture en eau douce hors étang (dont élevage de truites, esturgeons, perches...)	264	98	73
Pisciculture en étangs	220	58	79
Pisciculture marine	21	11	66
Culture d'algues et de cyanobactéries	191	22	90
Multi-activités	59	1	98
Total	2 615	823	76

2 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Secret statistique et conventions d'écriture

Les enquêtes validées par le Cnis relèvent de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ainsi que de l'article L226-13 du Code pénal. Toutes les personnes ayant accès aux données individuelles collectées (enquêteurs, agents recenseurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Pour assurer le respect du secret statistique dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises ou établissements n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise ou un établissement contribue à plus de 85 % de ce résultat.

Dans certains tableaux, des espèces ou des régions ont été regroupées.

Les unités sont indiquées systématiquement dans les tableaux de données. Les productions s'entendent en poids vif.

Signes conventionnels utilisés

s : Résultat non publiable pour raison de secret statistique

0 : Valeur nulle

- : Évolution entre deux valeurs nulles

nd : Non disponible

Liste des tableaux

Aquaculture en 2020

Tableau 1	Ventes finales des produits de l'aquaculture	p. 11
Tableau 2	Évolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en valeur	p. 12
Tableau 3	Évolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en volume	p. 13
Tableau 4	Entreprises par chiffre d'affaires (CA) aquacole et activité principale	p. 14
Tableau 5	Entreprises par équivalent temps plein et activité principale	p. 15
Tableau 6	Projet de transmission ou de cessation d'entreprises dans les cinq prochaines années	p. 16
Tableau 7	Projet de transmission ou de cessation d'entreprises conchyliques dans les cinq prochaines années, selon l'âge du dirigeant	p. 17

Emploi en aquaculture en 2020

Tableau 8	Emploi en aquaculture	p. 18
Tableau 9	Emploi en conchyliculture par région conchyliques	p. 19
Tableau 10	Emploi en pisciculture par région	p. 19
Tableau 11	Emploi en culture d'algues et cyanobactéries par région	p. 20
Tableau 12	Part des femmes dans les entreprises aquacoles	p. 21
Tableau 13	Dirigeants des entreprises aquacoles par âge et par activité principale de l'entreprise	p. 21
Tableau 14	Dirigeants des entreprises aquacoles par diplôme et activité de l'entreprise	p. 22
Tableau 15	Nouveaux dirigeants en 2020 selon l'activité principale de l'entreprise	p. 22

Conchyliculture en 2020

Production de la conchyliculture

Tableau 16	Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2020, par espèce, hors éclosion/nurserie (naissains)	p. 23
Tableau 17	Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2020, par région du siège l'entreprise, par espèce, hors éclosion/nurserie (naissain)	p. 24
Tableau 18	Ventes en conchyliculture en 2020, par espèce, mode d'élevage et destination, hors éclosion/nurserie (naissain)	p. 27
Tableau 19	Production de naissains d'éclosion en 2020, par espèce	p. 28
Tableau 20	Production de naissains de captage en 2020, par espèce	p. 29
Tableau 21	Ventes à la consommation d'huîtres affinées en claires et en parcs	p. 29
Tableau 22	Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en claires	p. 30
Tableau 23	Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en parcs	p. 30

Événements exceptionnels et impact de la crise COVID sur les entreprises conchyliques

Tableau 24	Événements exceptionnels et impact de la crise COVID dans la conchyliculture et l'élevage de crustacés en 2020	p. 31
Tableau 25	Impact du Covid selon l'activité principale de l'entreprise et la région conchylique de son siège	p. 31
Tableau 26	Mesures d'adaptation mises en œuvre dans la conchyliculture et l'élevage de crustacés pour faire face à la crise COVID en 2020, selon l'activité principale de l'entreprise	p. 32
Tableau 27	Mesures d'urgence mobilisées par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés pour faire face à la crise COVID en 2020, selon l'activité principale de l'entreprise	p. 32
Tableau 28	Connaissance et mobilisation de l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés en 2020 (mesure 55 du FEAMP)	p. 33
Tableau 29	Connaissance et mobilisation du plan de relance 'pêche-aquaculture' par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés en 2020	p. 33

Répartition des productions de la conchyliculture

Tableau 30	Volumes de coquillages vendus à la consommation selon l'origine du naissain	p. 34
Tableau 31	Volumes d'huîtres (creuses et plates) vendues à la consommation selon l'origine du naissain	p. 34
Tableau 32	Ventes selon la destination	p. 36
Tableau 33	Ventes certifiées bio	p. 36
Tableau 34	Ventes d'huîtres certifiées bio par région	p. 37
Tableau 35	Ventes de moules certifiées bio par région	p. 37

Localisation des productions de la conchyliculture

Tableau 36	Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie	p. 38
------------	---	-------

Moyens de production de la conchyliculture

Tableau 37	Elevage hors des eaux françaises par les entreprises aquacoles françaises, directement ou via un partenaire local	p. 42
------------	---	-------

Pisciculture en 2020

Production de la pisciculture

Tableau 38	Ventes des piscicultures en 2020 par espèce, pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche	p. 43
------------	---	-------

Tableau 39	Production en pisciculture en 2020, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors écloserie/nurserie	p. 44
Tableau 40	Production des écloséries / nurseries en pisciculture en 2020, par espèce	p. 46
Tableau 41	Chiffre d'affaires de la pisciculture par région (toutes espèces et toutes destinations)	p. 46

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID sur les entreprises piscicoles

Tableau 42	Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID en pisciculture en 2020	p. 47
Tableau 43	Mesures d'adaptation mises en œuvre en pisciculture pour faire face à la crise COVID en 2020	p. 48
Tableau 44	Mesures d'urgence mobilisées par les entreprises piscicoles pour faire face à la crise COVID en 2020	p. 49
Tableau 45	Connaissance et mobilisation de l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises piscicoles en 2020 (mesure 55 du FEAMPA)	p. 49
Tableau 46	Connaissance et mobilisation du plan de relance 'pêche-aquaculture' par les entreprises piscicoles en 2020	p. 50

Répartition des productions de la pisciculture

Tableau 47	Volumes vendus en pisciculture hors étang en 2020, par destination	p. 51
Tableau 48	Pisciculture - Part de la production certifiée bio	p. 52
Tableau 49	Volumes vendus de truites arc-en-ciel par destination et calibre	p. 52
Tableau 50	Prix de vente des truites Arc-En-Ciel portion (-500 g) sortie bassin, par région	p. 53
Tableau 51	Prix de vente des truites Arc-En-Ciel portion (-500 g) abattu/éviscéré, par région	p. 53

Moyens de production de la pisciculture

Tableau 52	Sites de pisciculture en eau douce hors étang par capacité de production	p. 54
Tableau 53	Etangs pêchés en 2020, selon la surface de l'étang	p. 54
Tableau 54	Sites de pisciculture marine par capacité de production	p. 54

Culture d'algues et de cyanobactéries en 2020

Production d'algues et de cyanobactéries

Tableau 55	Ventes en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2020, hors production de semence	p. 55
Tableau 56	Ventes en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2020, par région, hors production de semence	p. 55

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID sur les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries

Tableau 57	Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID en culture d'algues et de cyanobactéries en 2020	p. 57
Tableau 58	Mesures d'adaptation mises en œuvre en culture d'algues et de cyanobactéries pour faire face à la crise COVID en 2020	p. 57
Tableau 59	Mesures d'urgence mobilisées par les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries pour faire face à la crise COVID en 2020	p. 58
Tableau 60	Connaissance et mobilisation de l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries en 2020 (mesure 55 du FEAMPA)	p. 58
Tableau 61	Connaissance et mobilisation du plan de relance 'pêche-aquaculture' par les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries en 2020	p. 59

Moyens de production en culture d'algues et de cyanobactéries

Tableau 62	Production annuelle de spiruline par m2 exploité et surface totale des bassins de production de l'entreprise	p. 59
------------	--	-------

Aquaculture en 2020

Ventes finales des produits de l'aquaculture

Espèce	Entreprises avec des ventes à la consommation	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne poids vif</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Coquillages et crustacés	2 307	144 011	508 187	3.5
Huîtres	1 562	80 783	356 985	4.4
Moules	620	61 219	137 759	2.3
Autres coquillages (coque, palourde, ormeau...)	214	1 946	12 008	6.2
Crustacés (crevette...)	91	62	1 435	23.1
Poissons	521	46 903	233 939	5.0
Truites et autres salmonidés - chair	307	37 495	140 710	3.8
Truites et autres salmonidés - oeufs pour consommation	65	110	2 412	22.0
Autres poissons d'eau douce hors étang dont esturgeons et perches - chair	14	425	2 756	6.5
Esturgeons - caviar	8	44	25 181	570.6
Poissons d'étangs	187	2 982	12 643	nd
Poissons élevés en eau de mer	28	5 847	50 238	8.6
Algues et cyanobactéries	194	343	8 186	23.9
Macro-algues	13	98	544	5.6
Micro-algues	7	23	371	16.1
Spiruline	177	222	7 271	32.7
Toutes	2 817	191 257	750 312	3.9

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

- Pour la conchyliculture : première vente des coquillages après marquage sanitaire.

- Pour la pisciculture : vente pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche.

- Pour la culture d'algues et de spiruline : toute destination (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres).

Les volumes sont exprimés en poids vif : pour la spiruline le poids sec peut être estimé en divisant par 4 le poids vif, pour les micro-algues par 5.

Le prix unitaire des poissons d'étang n'est pas disponible. Le volume et la valeur correspondent à l'ensemble des ventes de nombreuses espèces différentes, à des stades d'élevage différents pour des destinataires différents. Les prix de vente sont très différents d'une vente à l'autre, aussi il n'est pas pertinent de calculer un prix unitaire moyen.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Les entreprises aquacoles qui ne réalisent pas de ventes finales ne sont pas comptées ici : les écloséries, nurseries, les éleveurs qui ne réalisent pas de ventes finales (vente de juvéniles, de prégressis ou de coquillages non marqués sanitaire)...

Seules les entreprises réalisant des ventes à la consommation sont comptées ici.

Lecture : 1 562 entreprises ont produit et vendu à la consommation 80 783 tonnes d'huîtres en 2020, pour 356 985 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Évolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en valeur

Activité	Espèce	2008	2013	2019	2020	Évolution 2019 - 2020	Évolution 2013 - 2020	Évolution 2008 - 2020
		millions d'€	millions d'€	millions d'€	millions d'€	%	%	%
Conchyliculture	Huîtres	340.5	389.1	398.3	357.0	-10	-8	5
	Moules	142.7	131.7	133.7	137.8	3	5	-3
	Autres coquillages et crustacés	14.0	13.4	11.2	13.4	20	0	-4
Pisciculture	Salmonidés - chair	112.8	105.7	133.0	140.7	6	33	25
	Salmonidés - œufs pour la consommation	nd	1.8	2.3	2.4	5	36	nd
	Autres poissons d'eau douce hors étang	11.0	2.3	1.7	2.8	62	22	-75
	Caviar	9.1	13.4	24.9	25.2	1	88	176
	Poissons d'étangs	13.3	13.7	14.3	12.6	-12	-8	-5
	Poissons élevés en eau de mer	46.6	35.8	51.0	50.2	-1	40	8
Culture d'algues et de cyanobactéries	Algues et spiruline	nd	nd	8.4	8.2	-3	nd	nd

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

- Pour la conchyliculture : première vente des coquillages après marquage sanitaire.

- Pour la pisciculture : vente pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche.

- Pour la culture d'algues et de spiruline : toute destination (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres).

Calcul des taux d'évolution : $((Va-Vd)/Vd)*100$ où Va est la valeur d'arrivée et Vd la valeur de départ.

Source : Enquête annuelle aquaculture : DPMA (2008 et 2013) - Agreste (2019 et 2020)

Évolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en volume

Activité	Espèce	2008	2013	2019	2020	Évolution 2019 - 2020	Évolution 2013 - 2020	Évolution 2008 - 2020
Conchyliculture	Huîtres	tonne 104 939	tonne 77 510	tonne 85 947	tonne 80 783	% -6	% 4	% -23
	Moules	78 526	74 138	60 255	61 219	2	-17	-22
	Autres coquillages et crustacés	2 678	2 868	2 014	2 008	0	-30	-25
Pisciculture	Salmonidés - chair	36 606	32 178	35 516	37 495	6	17	2
	Salmonidés - œufs pour la consommation	98	96	111	110	-1	14	12
	Autres poissons d'eau douce hors étang	232	335	391	425	9	27	83
	Caviar	16	22	44	44	0	101	185
	Poissons d'étangs	8 000	8 000	3 270	2 982	-9	-63	-63
	Poissons élevés en eau de mer	6 599	5 215	5 707	5 847	2	12	-11
Culture d'algues et de cyanobactéries	Algues et spiruline	nd	nd	376	343	-9	nd	nd

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

Pour la conchyliculture : première vente des coquillages après marquage sanitaire.

Pour la pisciculture : vente pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche.

Pour la culture d'algues et de spiruline : toute destination (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres).

Calcul des taux d'évolution : $((Va-Vd)/Vd)*100$ où Va est la valeur d'arrivée et Vd la valeur de départ.

Source : Enquête annuelle aquaculture : DPMA (2008 et 2013) - Agreste (2019 et 2020)

Entreprises par chiffre d'affaires (CA) aquacole et activité principale

en nombre d'entreprises

Tranches de CA aquacole	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Moins de 5 k€	219	44	138	10	25
De 5 k€ à 10 k€	62	11	22	s	22
De 10 k€ à 20 k€	130	10	25	s	35
De 20 k€ à 30 k€	101	21	15		25
De 30 k€ à 40 k€	133	15	10	3	15
De 40 k€ à 50 k€	131	9	6	s	15
De 50 k€ à 60 k€	87	11	s	s	20
De 60 k€ à 70 k€	113	9	3	s	7
De 70 k€ à 80 k€	96	17	7		3
De 80 k€ à 80 k€	58	15	4		6
De 90 k€ à 100 k€	69	6	3		4
De 100 k€ à 125 k€	151	19	7		5
De 125 k€ à 150 k€	141	9	s		s
De 150 k€ à 200 k€	205	20	8		4
De 200 k€ à 250 k€	130	11	6	3	5
De 250 k€ à 300 k€	100	12	s	s	s
De 300 k€ à 400 k€	126	21	5	s	s
De 400 k€ à 500 k€	112	14	3		s
De 500 k€ à 750 k€	140	27	s	5	s
De 750 k€ à 1 000 k€	70	13	3	s	s
De 1 000 k€ à 1 500 k€	59	17	s	5	
De 1 500 k€ à 3 000 k€	42	17	s	s	
Plus de 3 000 k€	26	14		8	
Ensemble	2 501	362	265	34	191

Note : l'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Toutes les ventes aquacoles sont comptabilisées dans le calcul du chiffre d'affaires : ventes finales et ventes entre professionnels à tout stade d'élevage, y compris ventes de naissains et de prégressis.

Tout ce qui n'est pas directement en lien avec la vente d'un produit aquacole n'est pas comptabilisé dans le CA aquacole : hébergement de loisir, service...

Lecture : 205 entreprises dont l'activité principale en 2020 est la conchyliculture et l'élevage de crustacés ont un chiffre d'affaires aquacole compris entre 150 000 et 200 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Entreprises par équivalent temps plein et activité principale

Tranches d'ETP	Nombre d'entreprises	Effectif cumulé	ETP cumulé	Chiffre d'affaires cumulé
		<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre d'équivalent temps plein</i>	<i>millier d'euros</i>
Conchyliculture et élevage de crustacés				
Moins d'1 ETP	284	260	77	6 161
De 1 à 2 ETP	713	1 431	824	45 429
De 2 à 3 ETP	480	1 760	1 060	66 818
De 3 à 4 ETP	291	1 696	932	67 707
De 4 à 5 ETP	222	1 783	945	68 831
De 5 à 10 ETP	372	4 102	2 492	208 595
De 10 à 20 ETP	101	2 655	1 323	107 083
De 20 à 50 ETP	32	1 763	806	92 267
Plus de 50 ETP	6	548	431	55 245
Total conchyliculture	2 501	15 998	8 890	718 136
Pisciculture en eau douce hors étang				
Moins d'1 ETP	37	27	9	4 083
De 1 à 2 ETP	117	186	134	7 962
De 2 à 3 ETP	63	201	137	14 351
De 3 à 4 ETP	37	162	118	16 731
De 4 à 5 ETP	34	157	139	13 603
De 5 à 10 ETP	51	420	340	50 608
De 10 à 20 ETP	13	233	173	25 813
De 20 à 50 ETP	10	347	290	53 778
Total pisciculture en eau douce hors étang	362	1 733	1 340	186 929
Pisciculture en étangs				
Moins d'1 ETP	144	220	26	972
De 1 à 2 ETP	75	132	84	3 169
De 2 à 3 ETP	24	61	50	4 246
De 3 à 4 ETP	10	46	32	1 011
De 4 à 5 ETP	6	30	25	892
De 5 à 10 ETP	3	33	26	233
De 10 à 20 ETP	3	66	35	3 076
Total pisciculture en étang	265	588	277	13 599
Pisciculture marine				
Moins d'1 ETP	4	4	1	0
De 1 à 2 ETP	4	8	5	535
De 2 à 4 ETP	5	27	12	1 857
De 4 à 5 ETP	5	24	20	1 737
De 5 à 20 ETP	7	66	60	8 674
Plus de 20 ETP	9	400	330	67 187
Total pisciculture marine	34	529	430	79 990
Culture d'algues et de cyanobactéries				
Moins d'1 ETP	25	30	11	238
De 1 à 2 ETP	101	153	111	3 363
De 2 à 3 ETP	39	91	80	1 637
De 3 à 4 ETP	12	55	41	894
De 4 à 5 ETP	6	29	25	377

...suite page suivante

Entreprises par équivalent temps plein et activité principale (suite)

Tranches d'ETP	Nombre d'entreprises	Effectif cumulé	ETP cumulé	Chiffre d'affaires cumulé
		<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre d'équivalent temps plein</i>	<i>millier d'euros</i>
De 5 à 50 ETP	8	139	127	1 788
Total culture d'algues et de cyanobactéries	191	497	395	8 297

Note : l'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Les ETP comprennent toutes les personnes travaillant au sein de l'entreprise aquacole : dirigeants, employés salariés et non salariés, permanents et occasionnels.

Lecture : 713 entreprises dont l'activité principale est la conchyliculture ont entre 1 et 2 ETP en 2020. Ces 713 entreprises ont un effectif cumulé de 1 431 personnes pour 824 ETP. Elles génèrent 45 429 000 euros de chiffre d'affaires cumulé.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Projet de transmission ou de cessation d'entreprises dans les cinq prochaines années

en nombre d'entreprises

Projet de transmission	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Non	1 097	156	146	20	118
C'est une possibilité	239	46	22	3	22
Oui, mais le projet n'est pas encore défini	160	35	12	2	7
Oui et j'ai entamé un projet de reprise	120	20	10	1	8
Oui et il n'y aura pas de reprise	49	4	4		3
Indéterminé	836	101	71	8	33
Ensemble	2 501	362	265	34	191

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Projet de transmission ou de cessation d'entreprises conchylicoles dans les cinq prochaines années, selon l'âge du dirigeant

en nombre d'entreprises

Projet de transmission	De 40 à 55 ans	Moins de 40 ans	Plus de 55 ans	Indéterminé
Non	583	353	161	
C'est une possibilité	112	19	108	
Oui, mais le projet n'est pas encore défini	66	6	88	
Oui et j'ai entamé un projet de reprise	43	10	67	
Oui et il n'y aura pas de reprise	18	3	28	
Indéterminé	36	13	33	754
Ensemble	858	404	485	754

Note : l'âge du dirigeant est celui du premier dirigeant déclaré.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Emploi en aquaculture en 2020

Emploi en aquaculture

Activité principale	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>
Conchyliculture et élevage de crustacés	2 501	8 982	7 016	15 998	8 890	3.7	2.1
Pisciculture en eau douce hors étang	362	1 470	263	1 733	1 340	3.8	2.0
Pisciculture en étangs	265	461	127	588	277	1.1	1.0
Pisciculture marine	34	446	83	529	430	13.0	4.1
Culture de spiruline	177	322	52	374	290	1.6	1.0
Culture de micro-algues	5	67	1	68	60	11.9	6.0
Culture de macro-algues	9	52	3	55	45	5.0	2.0
Ensemble	3 353	11 800	7 545	19 345	11 332	3.5	2.0

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises aquacoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention Collective Aquacole.

L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Les bénévoles impliqués très ponctuellement dans la pisciculture en étang ne sont pas comptés dans les effectifs de l'entreprise.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Emploi en conchyliculture par région conchylicole

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>
Normandie - Mer du Nord	313	1 428	1 321	2 749	1 394	4.5	3.0
Bretagne Nord	243	1 239	1 146	2 385	1 233	5.2	4.0
Bretagne Sud	386	1 150	553	1 703	1 101	3.0	2.0
Pays de la Loire	233	941	435	1 376	916	4.0	2.4
Charente-Maritime	634	2 447	2 767	5 214	2 581	4.2	2.5
Arcachon-Aquitaine	239	647	444	1 091	617	2.7	2.0
Méditerranée	449	1 117	348	1 465	1 039	2.4	1.1
Hors conchyliculture	4	13	2	15	9	2.1	1.3
Ensemble	2 501	8 982	7 016	15 998	8 890	3.7	2.1

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises conchylicoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention Collective Aquacole.

Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la conchyliculture et l'élevage de crustacés.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Emploi en pisciculture par région

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	116	351	140	491	264	2.3	1.0
Bourgogne-Franche-Comté	47	98	11	109	81	1.7	1.0
Bretagne	37	147	38	185	131	3.5	3.0
Centre-Val de Loire	63	114	9	123	79	1.3	1.0
Corse	6	43	5	48	42	6.9	4.0
Grand Est	69	174	19	193	141	2.0	1.0
Hauts-de-France	33	255	44	299	228	6.9	3.8
Île-de-France	7	19	0	19	16	2.3	2.0
Normandie	37	165	38	203	157	4.2	2.1
Nouvelle-Aquitaine	124	552	109	661	502	4.0	1.4
Occitanie	75	294	36	330	256	3.4	1.5
Pays de la Loire	26	71	3	74	61	2.3	1.0

...suite page suivante

Emploi en pisciculture par région (suite)

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21	94	21	115	90	4.3	3.0
Ensemble	661	2 377	473	2 850	2 047	3.1	1.2

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises piscicoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement. Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention Collective Aquacole.

Les bénévoles impliqués très ponctuellement dans la pisciculture en étang ne sont pas comptés dans les effectifs de l'entreprise.
Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la pisciculture.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Emploi en culture d'algues et cyanobactéries par région

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre de personnes</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>	<i>nombre d'ETP</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	28	63	11	74	59	2.1	1.0
Bourgogne-Franche-Comté	5	7	0	7	6	1.2	1.0
Bretagne	17	88	5	93	71	4.2	2.0
Centre-Val de Loire	5	13	4	17	8	1.5	1.3
Corse	1	1	1	2	2	1.6	1.6
Grand Est	2	5	1	6	5	2.5	2.5
Hauts-de-France	4	6	0	6	4	1.1	1.0
Île-de-France	1	4	1	5	4	4.0	4.0
Normandie	4	8	2	10	10	2.5	2.5
Nouvelle-Aquitaine	25	37	4	41	34	1.4	1.0
Occitanie	39	88	9	97	84	2.1	1.0
Pays de la Loire	17	55	4	59	48	2.8	1.0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43	66	14	80	59	1.4	1.0
Ensemble	191	441	56	497	395	2.1	1.0

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises de culture d'algues et cyanobactéries. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention Collective Aquacole.

Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la culture d'algues et de cyanobactéries.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Part des femmes dans les entreprises aquacoles

en %

Activité principale	Proportion de femmes parmi les dirigeants	Proportion de femmes parmi les employés permanents	Proportion de femmes parmi les employés occasionnels	Proportion de femmes dans les ETP de l'entreprise
Conchyliculture et élevage de crustacés	15.9	32.6	37.8	27.9
Pisciculture en eau douce hors étang	19.2	23.2	31.2	21.1
Pisciculture en étangs	20.3	17.5	3.9	16.2
Pisciculture marine	13.8	22.9	10.8	21.2
Culture de macro-algues	42.9	55.3	33.3	54.6
Culture de micro-algues	0.0	41.9	100.0	42.3
Culture de spiruline	27.4	41.8	40.4	34.9

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Dirigeants des entreprises aquacoles par âge et par activité principale de l'entreprise

en nombre de dirigeants

Classe d'âge	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Moins de 20 ans	13	1			
De 20 à 25 ans	46	7	5		1
De 25 à 30 ans	114	13	7	1	7
De 30 à 35 ans	222	30	11	3	35
De 35 à 40 ans	243	41	18	2	36
De 40 à 45 ans	272	46	26	7	35
De 45 à 50 ans	415	44	31	8	28
De 50 à 55 ans	442	65	41	9	27
De 55 à 60 ans	335	72	42	8	22
De 60 à 65 ans	186	27	28	4	12
De 60 à 70 ans	93	29	26	1	3
Plus de 70 ans	58	14	38	1	4
Indéterminé (non réponse)	939	96	29	17	21
Ensemble	3 378	485	302	61	231

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Dirigeants des entreprises aquacoles par diplôme et activité de l'entreprise

en nombre de dirigeants

Diplôme	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Diplôme toute filière confondue					
Aucun diplôme	431	62	32	2	10
CAP BEP	892	66	53	3	13
Bac	655	54	49	5	31
Bac + 2	252	89	51	7	61
Licence et plus	209	118	87	27	95
Indéterminé	939	96	30	17	21
Ensemble	3 378	485	302	61	231

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Nouveaux dirigeants en 2020 selon l'activité principale de l'entreprise

en nombre de dirigeants

Nouveau dirigeant en 2019	Âge du dirigeant	Diplôme du dirigeant	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture marine	Pisciculture en étangs	Culture d'algues et de cyanobactéries
Non	Tous	Tous	2 365	403	42	256	212
Oui	Moins de 40 ans	CAP BEP	21	6	1	3	
		Bac					
	Bac + 2, licence et plus	12	s	s	6	5	
	Plus de 40 ans	Sans diplôme qualifiant	9	3	s		
CAP BEP		20	s	s	4	1	
		Bac					
		Bac + 2, licence et plus	12	4	s	3	4
Indéterminé	Tous	Tous	939	97	17	30	21
Ensemble			3 378	515	61	302	243

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Conchyliculture en 2020

Production de la conchyliculture

Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2020, par espèce, hors éclosion/nurserie (naissains)

Espèce	Stade d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
			<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Huître creuse	Adulte	Consommateur	1 557	79 503	350 237	4.4
		Autre conchyliculteur	902	45 382	138 255	3.0
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	134	2 676	6 514	2.4
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	160	1 965	5 887	3.0
Huître plate	Adulte	Consommateur	165	1 280	6 748	5.3
		Autre conchyliculteur	26	173	929	5.4
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	2	s	s	s
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	1	s	s	s
Moule edulis	Adulte	Consommateur	432	55 390	125 645	2.3
		Autre conchyliculteur	128	10 494	18 967	1.8
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	31	1 766	1 755	1.0
Moule galloprovincialis	Adulte	Consommateur	193	5 830	12 114	2.1
		Autre conchyliculteur	72	1 586	2 416	1.5
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	8	62	36	0.6
Coque	Adulte	Consommateur	90	808	2 667	3.3
		Autre conchyliculteur	22	1 156	2 818	2.4
Palourde	Adulte	Consommateur	185	919	7 491	8.2
		Autre conchyliculteur	44	383	2 599	6.8
Autres coquillages	Adulte	Consommateur	73	219	1 851	8.4
		Autre conchyliculteur	15	118	704	6.0
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	2	s	s	s

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces ou qui vend des adultes et des prégrossis sera comptée plusieurs fois. Les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire. Les ventes entre professionnels sont des ventes de coquillages non marqués sanitaires.

Lecture : 1 557 entreprises ont produit et vendu des huîtres creuses de taille marchande en vente finale, pour un volume de 79 503 tonnes.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2020, par région du siège l'entreprise, par espèce, hors éclosion/nurserie (naissain)

Espèce	Stade d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
			nombre d'entreprises	tonne	millier d'€	€/kg
Normandie - Mer du Nord						
Huîtres	Adulte	Consommateur	142	9 736	36 441	3.7
		Autre conchyliculteur	173	11 595	34 981	3.0
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	47	1 343	2 919	2.2
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	27	676	2 226	3.3
Moules	Adulte	Consommateur	78	11 860	22 923	1.9
		Autre conchyliculteur	50	4 372	7 069	1.6
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	6	s	s	s
Autres coquillages	Adulte	Consommateur	10	s	s	s
		Autre conchyliculteur	5	97	413	4.2
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	3	39	77	2.0
Bretagne Nord						
Huîtres	Adulte	Consommateur	149	10 514	42 034	4.0
		Autre conchyliculteur	67	4 800	15 128	3.2
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	15	245	749	3.1
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	13	117	379	3.2
Moules	Adulte	Consommateur	108	27 294	65 137	2.4
		Autre conchyliculteur	12	1 162	2 566	2.2
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	2	s	s	s
Autres coquillages	Adulte	Consommateur	34	247	1 888	7.6
		Autre conchyliculteur	8	23	125	5.4
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	1	s	s	s
Bretagne Sud						
	Adulte	Consommateur	277	9 158	40 087	4.4
		Autre conchyliculteur	145	7 134	17 941	2.5
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	22	s	s	s

...suite page suivante

Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2020, par région du siège l'entreprise, par espèce, hors éclosion/nurserie (naissain) (suite)

Espèce	Stade d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
Huîtres	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
			25	285	438	1.5
Moules	Adulte	Consommateur	94	5 729	12 782	2.2
		Autre conchyliculteur	22	1 252	2 148	1.7
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	8	979	621	0.6
Autres coquillages	Adulte	Consommateur	158	1 090	5 086	4.7
		Autre conchyliculteur	37	1 354	4 346	3.2
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	5	s	s	s
Pays de la Loire						
Huîtres	Adulte	Consommateur	173	6 350	25 646	4.0
		Autre conchyliculteur	83	3 771	8 477	2.2
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	6	15	43	3.0
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	23	397	1 070	2.7
Moules	Adulte	Consommateur	57	2 971	8 386	2.8
		Autre conchyliculteur	14	1 224	2 536	2.1
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	3	5	25	4.9
Autres coquillages	Adulte	Consommateur	56	99	706	7.1
		Autre conchyliculteur	6	150	982	6.5
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	4	4	35	10.0
Charente-Maritime						
Huîtres	Adulte	Consommateur	427	35 647	170 066	4.8
		Autre conchyliculteur	253	14 826	51 183	3.5
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	35	452	1 006	2.2
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	39	268	886	3.3
Moules	Adulte	Consommateur	77	7 826	17 101	2.2
		Autre conchyliculteur	26	2 714	5 125	1.9
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	9	190	155	0.8
	Adulte	Consommateur	35	37	340	9.1
		Autre conchyliculteur	6	10	60	6.1

...suite page suivante

Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2020, par région du siège l'entreprise, par espèce, hors éclosion/nurserie (naissain) (suite)

Espèce	Stade d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
Autres coquillages	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	nombre d'entreprises 2	tonne s	millier d'€ s	€/kg s
Arcachon-Aquitaine						
Huîtres	Adulte	Consommateur	196	4 433	21 886	4.9
		Autre conchyliculteur	45	885	4 011	4.5
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	4	18	57	3.2
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	12	31	86	2.8
Autres coquillages	Adulte	Consommateur	4	s	s	s
		Autre conchyliculteur	1	s	s	s
Méditerranée						
Huîtres	Adulte	Consommateur	358	4 944	20 825	4.2
		Autre conchyliculteur	162	2 544	7 464	2.9
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	7	38	172	4.6
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	22	193	820	4.2
Moules	Adulte	Consommateur	211	5 539	11 430	2.1
		Autre conchyliculteur	76	1 356	1 938	1.4
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	11	65	46	0.7
Autres coquillages	Adulte	Consommateur	51	75	742	9.9
		Autre conchyliculteur	18	23	192	8.4

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Toutes les ventes sont indiquées au siège social de l'entreprise même si l'entreprise a vendu des coquillages produits (par elle ou d'autres entreprises) dans d'autres régions.

Les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire. Les ventes entre professionnels sont des ventes de coquillages non marqués sanitaire.

Les autres coquillages sont essentiellement des coques, palourdes et ormeaux.

Lecture : 142 entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont produit et vendu des huîtres de taille marchande en vente finale pour un volume de 9 736 tonnes.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes en conchyliculture en 2020, par espèce, mode d'élevage et destination, hors éclosion/nurserie (naissain)

Espèce	Mode d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
			<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Huître creuse	Terrain découvrant : tables sur estran...	consommateur	1 096	57 269	254 394	4.4
	Terrain découvrant : tables sur estran...	professionnel	691	36 774	109 644	3.0
	Terrain découvrant : à plat	consommateur	70	3 951	18 073	4.6
	Terrain découvrant : à plat	professionnel	39	2 222	7 429	3.3
	Terrain non découvrant : eau semi-profonde ou profonde, à plat au sol ou en cage, tables...	professionnel	28	2 249	8 169	3.6
	Terrain non découvrant : eau semi-profonde ou profonde, à plat au sol ou en cage, tables...	consommateur	64	2 234	7 661	3.4
	Elevage ou pousse en claires	consommateur	120	9 204	42 129	4.6
	Elevage ou pousse en claires	professionnel	32	1 281	4 149	3.2
	Table méditerranéenne	consommateur	352	6 172	24 562	4.0
	Table méditerranéenne	professionnel	156	2 710	8 221	3.0
	Filière	consommateur	28	672	3 418	5.1
	Filière	professionnel	10	146	643	4.4
Huître plate	Terrain découvrant : tables sur estran...	consommateur	35	273	1 792	6.6
	Terrain découvrant : à plat	consommateur	29	120	1 194	9.9
	Terrain non découvrant : eau semi-profonde ou profonde, à plat au sol ou en cage, tables...	consommateur	54	759	2 994	3.9
	Elevage ou pousse en claires	consommateur	9	8	80	10.3
	Table méditerranéenne, filière et autres techniques	consommateur	43	120	688	5.7
	Technique non définie	professionnel	26	173	929	5.4
Moule edulis	Pieux dont bouchots	consommateur	335	50 786	114 642	2.3
	Pieux dont bouchots	professionnel	106	7 946	14 469	1.8
	Filière	consommateur	66	3 957	9 415	2.4
	Filière	professionnel	25	2 347	4 113	1.8
	Terrain découvrant : autres...	consommateur	37	353	977	2.8
	Terrain découvrant : autres...	professionnel	5	176	347	2.0
	Table méditerranéenne	consommateur	43	293	610	2.1
	Table méditerranéenne	professionnel	8	25	38	1.5

...suite page suivante

Ventes en conchyliculture en 2020, par espèce, mode d'élevage et destination, hors éclosion/nurserie (naissain) (suite)

Espèce	Mode d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
			<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Moule galloprovincialis	Table méditerranéenne	consommateur	159	2 362	5 011	2.1
	Table méditerranéenne	professionnel	62	1 231	1 765	1.4
	Terrain découvrant (autres), filière, pieux dont bouchots et autres techniques...	consommateur	40	3 468	7 103	2.0
	Terrain découvrant (autres), filière, pieux dont bouchots et autres techniques...	professionnel	13	355	651	1.8
Palourde	Technique non définie	consommateur	185	919	7 491	8.2
	Technique non définie	professionnel	44	383	2 599	6.8
Coque	Technique non définie	consommateur	90	808	2 667	3.3
Coque et Autres coquillages	Technique non définie	professionnel	37	1 274	3 522	2.8
Autres coquillages	Technique non définie	consommateur	73	219	1 851	8.4

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces ou utilise plusieurs modes d'élevage sera comptée plusieurs fois. Les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire. Les ventes entre professionnels sont des ventes de coquillages non marqués sanitaires.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Production de naissains d'éclosion en 2020, par espèce

Espèce	Entreprises vendant des naissains d'éclosion	Quantité vendue	Valeur	Prix au mille
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>millions</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/mille</i>
Huître creuse	13	2 477.0	18 437	7.4
Autres coquillages : palourde, huître plate, coquille saint jacques, pétoncle	6	832.2	5 628	6.8
Ensemble	15	3 309.2	24 065	7.3

Note : les entreprises vendant des naissains issus d'éclosion sont essentiellement les éclosiers/nurseries mais également quelques nurseries qui achètent des naissains aux éclosiers, les font grandir avant de revendre aux conchyliculteurs à la taille souhaitée.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Production de naissains de captage en 2020, par espèce

Espèce	Entreprises productrices	Volume capté et utilisé par l'entreprise	Volume capté et vendu	Valeur	Prix unitaire
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Huîtres	966	3 197.4	220.4	2 025	9.2
Moule edulis	219	1 515.4	467.3	2 193	4.7
Moule galloprovincialis	85	646.4	248.9	377	1.5
Palourde	s	s	s	s	s

Note : coefficients utilisés :

- huîtres : 1 million de naissains = 0.25 tonnes

- moules : 1 km de cordes de naissains = 0.15 tonnes

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes à la consommation d'huîtres affinées en claires et en parcs

Région du siège de l'entreprise	Volume d'huîtres affinées en claires	Volume d'huîtres affinées en parcs	Volume d'huîtres vendus sous marquage sanitaire
	<i>tonne</i>	<i>tonne</i>	<i>tonne</i>
Normandie - Mer du Nord	s	3 781	9 736
Bretagne Nord	379	1 302	10 514
Bretagne Sud	15	3 777	9 158
Pays de la Loire	873	705	6 350
Charente-Maritime	23 715	1 621	35 647
Arcachon-Aquitaine	122	1 863	4 433
Méditerranée	s	777	4 944
Total	25 204	13 826	80 783

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en claires

en nombre d'entreprises

Région du siège de l'entreprise	A - Pas d'affinage en claires	B - 0 à 25% d'affinage en claires	C - 25 à 50% d'affinage en claires	D - 50 à 75% d'affinage en claires	E - 75 à 100% d'affinage en claires	Total
Normandie - Mer du Nord	142	0	0	0	0	142
Bretagne Nord	140	2	0	7	0	149
Bretagne Sud	277	0	0	0	0	277
Pays de la Loire	125	18	8	8	14	173
Charente-Maritime	147	30	28	89	133	427
Arcachon-Aquitaine	185	0	9	2	0	196
Méditerranée	358	0	0	0	0	358

Lecture : en Bretagne Nord, 140 ne pratiquent pas d'affinage en claires. 9 entreprises pratiquent de l'affinage. Pour 2 de ces entreprises, la vente des huîtres affinées en claires représente entre 0 et 25% des ventes totales d'huîtres en volume. Pour les 7 autres cela représente entre 50 et 100% des ventes totales.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en parcs

en nombre d'entreprises

Région du siège de l'entreprise	A - Pas d'affinage en parcs	B - 0 à 25% d'affinage en parcs	C - 25 à 50% d'affinage en parcs	D - 50 à 75% d'affinage en parcs	E - 75 à 100% d'affinage en parcs	Total
Normandie - Mer du Nord	92	4	3	0	43	142
Bretagne Nord	124	5	4	0	16	149
Bretagne Sud	191	5	7	0	74	277
Pays de la Loire	155	0	4	0	14	173
Charente-Maritime	389	5	9	8	16	427
Arcachon-Aquitaine	118	7	0	11	60	196
Méditerranée	273	19	21	0	45	358

Lecture : parmi les entreprises dont le siège est en région Méditerranée, 273 ne pratiquent pas d'affinage en parcs, 85 entreprises pratiquent de l'affinage en parcs et la vente des huîtres affinées en parcs représentent entre 0 et 25 % des ventes totales d'huîtres en volume pour 19 d'entre elles, entre 50 et 75% pour 21 et entre 75 à 100% pour 45.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID sur les entreprises conchyloles

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID dans la conchyliculture et l'élevage de crustacés en 2020

en % du nombre d'entreprises

Région du siège de l'entreprise	COVID-19	Pas d'évènement exceptionnel, hors COVID	Virus, maladie	Climat	Prédation	Mortalité	Lancement, redéploiement ou arrêt de l'activité	Pollution	Bloom d'algues, phytoplancton et malaigue	Autres
Normandie - Mer du Nord	58	71	8	4	5	3	2	0	0	2
Bretagne Nord	56	75	3	3	5	3	2	1	0	5
Bretagne Sud	52	67	9	4	3	3	4	1	0	4
Pays de la Loire	55	74	9	2	0	2	2	1	0	3
Charente-Maritime	59	81	1	2	0	4	2	0	0	2
Arcachon-Aquitaine	67	51	4	9	0	22	2	0	0	1
Méditerranée	72	74	3	4	1	5	4	0	2	5
Ensemble	60	72	5	4	2	5	3	0	1	3

Note : plusieurs évènements peuvent avoir été déclarés par la même entreprise (total > 100 %).

Lecture : parmi les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord, 58% ont déclaré que la crise sanitaire du COVID-19 a impacté leur activité. 71% ont déclaré ne pas avoir eu d'évènement exceptionnel en 2020 autre que le COVID-19, 8% des problèmes liés à des virus/maladies, 4% un évènement lié au climat, 5% des prédatons, 3% des mortalités exceptionnelles, 2% le lancement ou redéploiement de leur activité et 2% d'autres évènements exceptionnels.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Impact du Covid selon l'activité principale de l'entreprise et la région conchylole de son siège

en % du nombre d'entreprises

Région du siège de l'entreprise	Ostréiculture	Mytiliculture	Mixte
Normandie - Mer du Nord	71	41	25
Bretagne Nord	73	33	81
Bretagne Sud	70	7	55
Pays de la Loire	65	29	67
Charente-Maritime	64	51	69
Arcachon-Aquitaine	72		0
Méditerranée	78	55	80

Note : l'activité principale est déterminée selon la règle suivante : si les ventes d'huîtres tout stade en € sont supérieures à 60% des ventes de l'entreprise alors "Huîtres", si les ventes de moules tout stade en € sont supérieures à 60% des ventes de l'entreprise alors "Moules", sinon "Mixte".

Lecture : parmi les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord, 71% des entreprises ostréicoles ont été impactées par la crise COVID, 41% des entreprises mytilicoles et 25 des entreprises mixtes.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Mesures d'adaptation mises en œuvre dans la conchyliculture et l'élevage de crustacés pour faire face à la crise COVID en 2020, selon l'activité principale de l'entreprise

en % du nombre d'entreprises

Activité principale	Aucune mesure d'adaptation	Baisse des prix	Stockage des coquillages / crustacés	Augmentation des ventes directes (dispositif existant avant la crise COVID)	Création de nouveaux circuits de vente directe : click & collect, livraison aux consommateurs.	Augmentation des ventes à la GMS	Déstockage pour équarrissage	Autres
Ostréiculture	35	21	19	12	9	3	1	0
Mytiliculture	66	10	7	6	3	7	1	
Mixte	48	16	14	8	9	4	1	1
Ecloserie								
Nurserie	50	38	12					

Note : la même entreprise peut avoir mis en oeuvre plusieurs mesures d'adaptation (total > 100 %).

L'activité principale est déterminée selon la règle suivante : si les ventes d'huîtres tout stade en € sont supérieures à 60% des ventes de l'entreprise alors "Huîtres", si les ventes de moules tout stade en € sont supérieures à 60% des ventes de l'entreprise alors "Moules", sinon "Mixte".

Lecture : 35 % des entreprises ostréicoles n'ont pas mis en oeuvre des mesures d'adaptation face à la crise COVID, 20% ont baissé leurs prix, 19% ont stocké des coquillages, 12% ont augmenté leurs ventes directes sur dispositif existant, 9% ont créé des nouveaux circuits de vente directe, 3 ont augmenté les ventes à la GMS, 1% ont déstocké pour équarrissage.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Mesures d'urgence mobilisées par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés pour faire face à la crise COVID en 2020, selon l'activité principale de l'entreprise

en % du nombre d'entreprises

Activité principale	Aucune mesure d'urgence	Fonds aide solidarité TPE	Prêt trésorerie Etat	Chômage partiel	Délai de paiement des échéances sociales	Rééchelonnement crédit bancaire	Report paiement loyer, eau / électricité, gaz	Remise impôt direct	Autre mesure d'urgence
Ostréiculture	36	31	18	18	17	14	2	0	4
Mytiliculture	65	12	12	11	8	6	0	1	2
Mixte	30	38	18	27	16	17	4	1	4
Ecloserie									
Nurserie	43	0	29	29	29	29	0	0	0

Note : la même entreprise peut avoir mis en oeuvre plusieurs mesures d'urgence (total > 100 %).

L'activité principale est déterminée selon la règle suivante : si les ventes d'huîtres tout stade en € sont supérieures à 60% des ventes de l'entreprise alors "Huîtres", si les ventes de moules tout stade en € sont supérieures à 60% des ventes de l'entreprise alors "Moules", sinon "Mixte".

Lecture : 36% des entreprises ostréicoles n'ont mobilisé aucune des mesures d'urgence, 31% ont mobilisé le fonds aide solidarité TPE, 18% ont eu un prêt de trésorerie de l'Etat, 18% ont eu recours au chômage partiel, 17% ont reporté le paiement du loyer ou gaz ou eau, 14% ont rééchelonné leur crédit bancaire,...

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Connaissance et mobilisation de l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés en 2020 (mesure 55 du FEAMP)

en % du nombre d'entreprises

Total des ventes conchyliques en 2020	Oui et j'ai demandé cette aide ou j'envisage de demander cette aide en 2021	Oui mais je n'envisage pas de demander cette aide en 2021	Non
Moins de 50 k€	9	33	58
De 50 à 100 k€	13	42	45
De 100 à 250 k€	19	47	34
De 250 à 500 k€	20	48	32
Plus de 500 k€	26	54	20

Lecture : Parmi les entreprises dont les ventes sont inférieures à 50 000€ en 2020, 9% ont eu connaissance et ont demandé (ou envisagent de demander) l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés en 2020 (mesure 55 du FEAMP), 33% ont eu connaissance de l'aide mais ne l'ont demandée et 58% n'ont pas eu connaissance de cette aide.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Connaissance et mobilisation du plan de relance 'pêche-aquaculture' par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés en 2020

en % du nombre d'entreprises

Total des ventes conchyliques en 2020	Oui et j'ai déposé ou j'envisage de déposer un dossier d'aide en 2021	Oui mais je n'envisage pas de déposer un dossier d'aide en 2021	Non
Moins de 50 k€	6	35	59
De 50 à 100 k€	7	39	54
De 100 à 250 k€	14	47	39
De 250 à 500 k€	12	44	44
Plus de 500 k€	22	42	36

Lecture : Parmi les entreprises dont les ventes sont inférieures à 50 000€ en 2020, 6% ont eu connaissance et ont déposé un dossier du plan de relance "pêche-aquaculture", 35% ont eu connaissance du plan mais ne l'ont demandé et 59% n'ont pas eu connaissance de cette aide.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Répartition des productions de la conchyliculture

Volumes de coquillages vendus à la consommation selon l'origine du naissain

En tonne

Origine	Huître creuse	Huître plate	Moule edulis	Moule galloprovincialis	Coque	Palourde	Autres coquillages
Gisement naturel	10 011	232	3 141	964	571	300	
Captage	34 642	593	47 603	2 516		13	
Ecloserie diploïde	6 629	68					
Ecloserie triploïde	19 954						
Autre	4 399	211	735	1 109	6	530	
Origine inconnue	3 867	177	3 911	1 242	231	75	219
Ensemble	79 503	1 280	55 390	5 830	808	919	219

Note : les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Volumes d'huîtres (creuses et plates) vendues à la consommation selon l'origine du naissain

Origine	Huîtres (en tonne)	Pourcentage
	tonne	%
Normandie - Mer du Nord		
Gisement naturel	1 876	19
Captage	2 952	30
Ecloserie diploïde	1 251	13
Ecloserie triploïde	2 902	30
Autre ou origine inconnue	755	8
Ensemble Normandie - Mer du Nord	9 736	100
Bretagne Nord		
Gisement naturel	875	8
Captage	5 552	53
Ecloserie diploïde	1 023	10
Ecloserie triploïde	2 073	20
Autre ou origine inconnue	991	9
Ensemble Bretagne Nord	10 514	100
Bretagne Sud		
Gisement naturel	721	8
Captage	3 001	33
Ecloserie diploïde	1 547	17
Ecloserie triploïde	1 398	15
Autre ou origine inconnue	2 490	27
Ensemble Bretagne Sud	9 158	100
Pays de la Loire		
Gisement naturel	307	5
Captage	1 391	22
Ecloserie diploïde	443	7
Ecloserie triploïde	3 804	60

...suite page suivante

Volumes d'huîtres (creuses et plates) vendues à la consommation selon l'origine du naissain (suite)

Origine	Huîtres (en tonne)	Pourcentage
Autre ou origine inconnue	405	6
Ensemble Pays de la Loire	6 350	100
Charente-Maritime		
Gisement naturel	4 775	13
Captage	18 876	53
Ecloserie diploïde	1 245	3
Ecloserie triploïde	7 464	21
Autre ou origine inconnue	3 288	9
Ensemble Charente-Maritime	35 647	100
Arcachon Aquitaine		
Ecloserie triploïde	551	12
Autre ou origine inconnue	193	4
Captage	2 971	67
Ecloserie diploïde	41	1
Gisement naturel	676	15
Ensemble Arcachon Aquitaine	4 433	100
Méditerranée		
Gisement naturel	1 012	20
Captage	492	10
Ecloserie diploïde	1 146	23
Ecloserie triploïde	1 763	36
Autre ou origine inconnue	531	11
Ensemble Méditerranée	4 944	100

Note : les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes selon la destination

En millier d'€

Destination	Huîtres	Moules	Autres coquillages (coque, palourde...)
Vente entre conchyliculteurs pour grossissement ou finition	139 184	21 383	6 121
France	129 648	21 089	
Export	3 877	295	
Indéterminé	5 659		6 121
Vente à la consommation	356 985	137 759	12 008
Dégustation	9 659	983	85
Autres ventes directes aux particuliers	86 621	9 318	1 549
Restaurateur, traiteur	18 826	8 277	1 039
Poissonnier, écailler	19 149	7 952	968
Autre conchyliculteur en achat/revente	18 339	7 994	
GMS (grandes et moyennes surfaces)	115 940	34 850	675
Mareyeur, grossiste, revendeur, courtier	48 280	59 441	4 705
Export au sein de l'Union Européenne	14 010	1 718	2 987
Export hors Union Européenne	9 232	894	
Autres	16 929	6 332	
Total	496 169	159 143	18 129

Note : les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire. Les ventes entre professionnels sont des ventes de coquillages non marqués sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes certifiées bio

Marque ou signe de qualité	Huîtres	Part des huîtres sous marque ou signe de qualité	Moules	Part des moules sous marque ou signe de qualité	Autres coquillages (coques, palourdes, ormeaux...)	Part des autres coquillages sous marque ou signe de qualité
	tonne	%	tonne	%	tonne	%
Agriculture Biologique	3 178	4	3 135	5	3	0

Lecture : 3 178 tonnes d'huîtres ont été vendues sous certification AB. Cela représente 3,9% des huîtres vendues en France.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes d'huîtres certifiées bio par région

En tonne

Région du siège de l'entreprise	Agriculture Biologique
Normandie - Mer du Nord	27
Bretagne Nord	s
Bretagne Sud	370
Pays de la Loire	s
Charente-Maritime	571
Arcachon-Aquitaine	26
Méditerranée	20

Lecture : 27 tonnes d'huîtres ont été vendues sous certification AB par des entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes de moules certifiées bio par région

En tonne

Région du siège de l'entreprise	Agriculture Biologique
Normandie - Mer du Nord	349
Bretagne Nord	1 078
Bretagne Sud	210
Charente-Maritime	1 197
Méditerranée	301

Lecture : 349 de moules ont été vendues sous certification AB par des entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Localisation des productions de la conchyliculture

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
			tonne	%
Huîtres - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels				
Normandie - Mer du Nord	Baie de Somme + Nord - Pas de Calais + Asnelles-Meuvoines + Côte d'Albatre	29	1 363.9	25
	Baie des Veys : Utah-beach	26	2 374.0	34
	Côte Est	35	3 980.1	34
	Gouville-Agon	88	9 368.7	19
	Grandcamp-Isigny	49	4 616.3	26
	Portbail-Pirou	30	1 389.4	25
	Sud-Sienne	14	819.8	68
	Zones non définies	24	3 256.2	21
Bretagne Nord	Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon	37	1 566.6	26
	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	92	6 249.4	39
	Morlaix - Penze	63	5 506.7	28
	Pays des abers	10	698.3	46
	Rade de Brest	17	981.8	19
	Tréguier Jaudy	15	1 182.3	25
	Zones non définies	60	3 846.6	23
	Bretagne Sud	Baie de Pont Mahé + Traict du Croisic	6	169.3
Baie de Plouharnel		30	605.5	22
Baie de Quiberon		47	2 175.1	36
Finistère Sud		16	208.7	23
Golfe du Morbihan et rivière d'Auray		151	6 900.5	20
Pénestin + Traict de Pen Bé		15	177.9	23
Ria d'Etel		67	2 359.3	8
Rivière de Pénef		42	1 808.4	29
Rivières de Crach et de Saint-Philibert		38	1 238.4	22
Zones non définies	33	2 147.7	20	
Pays de la Loire	Baie de Bourgneuf	126	3 931.1	39
	Estuaire du Lay	7	121.8	28
	Estuaire du Payre	11	204.7	20
	Île de Noirmoutier	26	2 001.0	32
	Secteur de la Plaine-sur-mer	4	95.2	1
	Zones non définies	25	2 086.6	27
Charente-Maritime	Île de Ré	99	2 791.4	24
	Marennes-Oléron	374	30 611.3	18
	Pertuis Breton	10	830.5	1
	Pertuis d'Antioche	30	2 145.0	24
	Zones non définies	63	4 169.3	16
Arcachon Aquitaine	Bassin d'Arcachon + Lac d'Hossegor	211	4 390.7	39
	Pointe du Médoc	4	78.8	5
	Zones non définies	29	535.1	31

...suite page suivante

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors écloserie/nurserie (suite)

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
			tonne	%
Méditerranée	Anse de Carteau	22	203.2	30
	Baie du Lazaret + Corse	7	40.9	21
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	353	6 350.8	36
	Leucate + Gruissan + Fleury Vendres	24	466.3	26
	Zones non définies	30	293.8	33
Huîtres - en prégrossissement ou demi-élevage				
Normandie - Mer du Nord	Baie de Somme + Asnelles-Meuvoines	14	426.6	18
	Baie des Veys : Utah-beach	3	223.6	36
	Côte d'Albatre	3	26.4	10
	Côte Est	6	338.1	38
	Gouville-Agon	24	432.3	31
	Grandcamp-Isigny	14	266.5	15
	Portbail-Pirou	10	96.3	39
	Sud-Sienne	s	s	s
Zones non définies	8	118.1	29	
Bretagne Nord	Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon + Baie de Cancale et du mont Saint Michel	17	262.3	18
	Morlaix - Penze	8	576.5	2
	Rade de Brest + Pays des Abers	10	384.2	30
	Tréguier Jaudy	7	33.8	53
	Zones non définies	6	94.4	25
Bretagne Sud	Baie de Plouharnel	5	10.3	27
	Baie de Pont-Mahé	3	24.8	20
	Baie de Quiberon	5	30.2	14
	Finistère Sud + Ria d'Etel	5	14.1	21
	Golfe du Morbihan + rivières d'Auray, de Pénef, de Crach et de Saint Philibert + Traict de Pen Bé	41	328.2	22
	Zones non définies	s	s	s
Pays de la Loire	Baie de Bourgneuf	18	s	40
	Île de Noirmoutier	s	s	s
	Secteur de la Plaine-sur-mer	s	s	s
Charente-Maritime	Île de Ré	4	26.0	18
	Marennes-Oléron	43	225.1	23
	Pertuis d'Antioche + Pertuis Breton + zones non définies	9	97.5	24
Pays de la Loire	Zones non définies	5	16.4	29
Arcachon Aquitaine	Bassin d'Arcachon	13	26.0	27
	Zones non définies	3	15.2	17
Méditerranée	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	19	186.8	31
	Leucate	s	s	s
	Zones non définies	s	s	s
Moules - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels				
<i>...suite page suivante</i>				

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie (suite)

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
			tonne	%
Normandie - Mer du Nord	Asnelles-Meuvinnes + Nord Pas de Calais	8	1 607.6	20
	Baie des Veys : Utah-beach + Grandcamp-Isigny	14	380.4	36
	Baie de Somme	16	1 126.7	36
	Gouville-Agon	42	5 278.5	36
	Portbail-Pirou	15	1 547.9	16
	Sud-Sienne	29	5 450.4	16
	Zones non définies	14	2 199.5	14
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	55	14 622.2	9
	Baie de Saint-brieuc	19	4 193.5	12
	Fresnaye-Arguenon	19	1 554.0	34
	Pays des abers	4	136.0	25
	Rade de Brest	10	486.7	59
	Zones non définies	14	6 377.5	13
Bretagne Sud	Baie de Plouharnel + Rivières de Crach et de Saint Philibert + Ria d'Etel	19	110.0	9
	Baie de Pont-Mahé	16	518.1	17
	Finistère Sud	6	109.5	23
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray + Baie de Quiberon	4	21.0	1
	Pénestin + Traict de Pen Bé	70	4 627.3	14
	Zones non définies	13	1 619.3	8
Pays de la Loire	Estuaire du Lay + Estuaire du Payre	9	1 191.7	40
	Île de Noirmoutier	9	380.5	72
	Secteur de la Plaine sur mer + Baie de Bourgneuf	31	1 579.6	12
	Zones non définies	18	1 079.0	18
Charente-Maritime	Marennes-Oléron	33	1 687.8	12
	Pertuis d'Antioche + Île de Ré	28	1 895.8	8
	Pertuis Breton	37	5 813.0	34
	Zones non définies	17	810.8	27
Méditerranée	Anse de Carteau + Baie du Lazaret + Corse	27	1 428.3	19
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	193	2 635.3	16
	Leucate + Gruissan + Fleury Vendres	9	1 256.8	20
	Zones non définies	42	s	11
Moules - en prégrossissement ou demi-élevage				
Normandie - Mer du Nord	Baie des Veys : Utah-beach	s	s	s
	Nord Pas de Calais	3	181.0	4
	Sud-Sienne	s	s	s
Bretagne Nord	Zones non définies	s	s	s
Bretagne Sud	Pénestin	s	s	s
Pays de la Loire	Île de Noirmoutier + Estuaire du Lay	s	s	s

...suite page suivante

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie (suite)

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
			tonne	%
Charente-Maritime	Île de Ré	s	s	s
	Marennes-Oléron	s	s	s
	Pertuis d'Antioche	4	29.0	4
	Zones non définies	s	s	s
Méditerranée	Anse de Carteau + lagune de Thau et façade de Sète-Marsillan et des Aresquiers	11	64.7	35
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels				
Normandie - Mer du Nord	Baie de Somme	s	s	s
	Gouville-Agon	s	s	s
	Nord Pas de Calais	s	s	s
	Zones non définies	8	108.7	17
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	3	56.9	69
	Morlaix-Penze + Tréguier-Jaudy + Paimpol-Trieux + Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon + Rade de Brest + Pays des abers + zones non définies	16	218.9	10
Bretagne Sud	Baie de Plouharnel	4	1.7	18
	Baie de Quiberon	3	2.3	96
	Finistère Sud	14	79.2	20
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray	33	164.3	18
	Pénestin	s	s	s
	Ria d'Étel	14	31.9	10
	Rivière de Pénef	s	s	s
	Rivières de Crach et de Saint-Philibert	s	s	s
	Traict de Pen Bé	s	s	s
	Traict du Croisic	10	354.8	20
Zones non définies	19	593.4	8	
Pays de la Loire	Baie de Bourgneuf	21	24.7	17
	Île de Noirmoutier + zones non définies	18	1 266.9	29
Charente-Maritime	Marennes-Oléron	13	33.6	18
	Pertuis Breton + Île de Ré	s	s	s
	Zones non définies	20	11.2	13
Arcachon Aquitaine	Bassin d'Arcachon	s	s	s
	Zones non définies	4	5.4	0
Méditerranée	Anse de Carteau	8	47.0	7
	Baie du Lazare	s	s	s
	Gruissan	s	s	s
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	13	4.8	10
	Leucate + zones non définies	18	19.9	6

Dans le questionnaire les entreprises répartissent leurs ventes selon la zone d'élevage et le stade de vente.

Toutes les ventes de l'entreprise sont réparties que ce soient des ventes à la consommation ou des ventes entre professionnels.

Les ventes entre professionnels étant comptabilisées, un même coquillage pourra être compté plusieurs fois : une fois par l'entreprise réalisant une vente vers un autre conchyliculteur, une fois par ce dernier en vente à la consommation.",

Ex : un producteur déclare des 16 tonnes d'huîtres creuses entre professionnels et 64 tonnes à la consommation. Il répartit sa production selon les zones d'élevage : en grossissement/finition il a produit 60% à "Morlaix - Penze" et 40% dans le "Golfe du

Morbihan". Dans le tableau l'ensemble de ses ventes sont comptées soit $64 + 16 = 80$ tonnes. Ses ventes sont réparties en $60\% \times 80 = 48$ tonnes sont "sorties" de "Morlaix - Penze" et $60\% \times 80 = 32$ tonnes sont "sorties" de "Golfe du Morbihan".
Lecture : 26 entreprises ont vendu 2 374 tonnes d'huîtres à d'autres professionnels ou à la consommation issues de leur production en Baie des Ves : Utah-beach, avec 34% de pertes estimées.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Moyens de production de la conchyliculture

Elevage hors des eaux françaises par les entreprises aquacoles françaises, directement ou via un partenaire local

Pays	Nombre d'entreprises	Surface exploitée
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>ha</i>
Espagne	2	s
Irlande	15	150,9
Italie	2	s
Portugal	5	25,5
Grande-Bretagne	1	s

Lecture : 15 entreprises réalisent une part de l'élevage de coquillages en Irlande sur une surface de 150,9 ha.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Pisciculture en 2020

Production de la pisciculture

Ventes des piscicultures en 2020 par espèce, pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche

Espèce	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Salmonidés hors oeufs	307	37 495	140 710	3.8
Truite arc-en-ciel	300	36 720	134 511	3.7
Truite fario	137	480	3 716	7.7
Autres salmonidés (saumon de fontaine, hybride, ombre, omble chevalier...)	56	295	2 483	8.4
Truite - oeufs pour la consommation	65	110	2 412	22.0
Autres poissons d'eau douce hors étang, dont esturgeons et perches	14	425	2 756	6.5
Esturgeons - caviar	8	44	25 181	570.6
Poissons d'étangs	187	2 982	12 643	nd
Carpe (Cyprinus carpio)	143	1 473	nd	nd
Gardon - rotengle	146	822	nd	nd
Tanche	120	260	nd	nd
Brochet	116	184	nd	nd
Carpe koï	24	65	nd	nd
Perche	77	59	nd	nd
Sandre	81	59	nd	nd
Black-bass	53	41	nd	nd
Carpe amour	27	18	nd	nd
Poissons élevés en eau de mer	28	5 847	50 238	8.6
Bar (loup)	18	2 369	19 675	8.3
Daurade royale	10	1 998	16 713	8.4
Maigre	6	501	3 754	7.5
Truite élevée en mer	8	321	2 199	6.9
Autres poissons élevés en eau de mer (saumon de l'Atlantique, sole, turbot...)	5	658	7 897	12.0
Ensemble	521	46 903	233 939	5.0

Note : ventes pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Les entreprises piscicoles qui ne réalisent pas de ventes finales ne sont pas comptées ici (les écloséries, nurseries, les éleveurs qui vendent uniquement à d'autres piscicultures pour grossissement...)

Le prix unitaire des poissons d'étang n'est pas disponible. Le volume et la valeur correspondent à l'ensemble des ventes de nombreuses espèces différentes, à des stades d'élevage différents pour des destinataires différents. Les prix de vente sont très différents d'une vente à l'autre, aussi il n'est pas pertinent de calculer un prix unitaire moyen.

Lecture : 300 entreprises ont élevé et vendu des truites arc-en-ciel de taille marchande à des consommateurs, pour un volume de 36 720 tonnes et un montant de 134 511 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Production en pisciculture en 2020, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors éclosion/nurserie

Espèce	Région	Destination	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire
			<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Poissons d'eau douce						
Salmonidés	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	41	4 286	18 846	4.4
	Auvergne-Rhône-Alpes	Entre pisciculteurs	9	226	1 086	4.8
	Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	20	594	3 792	6.4
	Bourgogne-Franche-Comté + Île-de-France + Grand Est	Entre pisciculteurs	6	66	250	3.8
	Bretagne	Consommateur	26	8 304	26 021	3.1
	Bretagne	Entre pisciculteurs	9	184	740	4.0
	Centre-Val de Loire + Pays de la Loire	Consommateur	17	89	557	6.3
	Grand Est	Consommateur	29	1 033	5 431	5.3
	Hauts-de-France	Consommateur	24	8 255	27 209	3.3
	Hauts-de-France	Entre pisciculteurs	6	48	206	4.3
	Île-de-France	Consommateur	4	125	718	5.8
	Normandie	Consommateur	24	1 525	6 136	4.0
	Normandie	Entre pisciculteurs	4	15	71	4.7
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	64	10 121	38 472	3.8
	Nouvelle-Aquitaine	Entre pisciculteurs	15	1 290	4 327	3.4
	Occitanie	Consommateur	47	2 895	11 944	4.1
	Occitanie	Entre pisciculteurs	13	92	387	4.2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	Consommateur	11	269	1 585	5.9
	Poissons d'étang	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	48	887	2 492
Bourgogne-Franche-Comté		Consommateur	18	185	813	4.4
Centre-Val de Loire		Consommateur	35	633	2 716	4.3
Grand Est		Consommateur	29	664	2 713	4.1
Hauts-de-France + Bretagne + Normandie		Consommateur	10	63	300	4.8
Nouvelle-Aquitaine		Consommateur	35	384	2 568	6.7
Occitanie + Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse		Consommateur	12	96	577	6.0
Pays de la Loire		Consommateur	11	69	465	6.8

...suite page suivante

Production en pisciculture en 2020, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors éclosion/nurserie (suite)

Espèce	Région	Destination	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire
			nombre d'entreprises	tonne	millier d'€	€/kg
Autres poissons d'eau douce hors étang	Grand Est + Centre-Val de Loire + Hauts-de-France	Consommateur	3	76	300	3.9
	Grand Est + Provence-Alpes-Côte d'Azur	Entre pisciculteurs	4	100	519	5.2
	Nouvelle-Aquitaine + Occitanie + Pays de la Loire	Consommateur	11	349	2 456	7.0
Poissons élevés en eau de mer						
Tous poissons élevés en eau de mer	Bretagne	Consommateur	6	262	1 871	7.1
	Corse	Consommateur	4	1 268	10 062	7.9
	Hauts-de-France + Normandie	Consommateur	4	2 497	21 319	8.5
	Nouvelle-Aquitaine + Pays de la Loire	Consommateur	5	305	3 992	13.1
	Provence-Alpes-Côte d'Azur + Occitanie	Consommateur	9	1 515	12 993	8.6
Oeufs de poissons pour la consommation						
Caviar d'esturgeons	Nouvelle-Aquitaine + Centre-Val de Loire	Consommateur	8	44	25 181	570.6
Oeufs de truite	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	7	3	81	27.9
	Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	5	0	24	52.5
	Bretagne	Consommateur	12	38	701	18.6
	Grand Est	Consommateur	4	2	59	37.8
	Hauts-de-France + Normandie	Consommateur	7	4	108	25.6
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	20	51	1 166	22.9
	Occitanie + Provence-Alpes-Côte d'Azur	Consommateur	10	12	272	22.9

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Toute la production d'une entreprise est localisée à la région de son siège, même si une partie de la production est réalisée dans un site localisé dans une autre région.

Les ventes pour la consommation sont les premières ventes pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche. Les ventes entre professionnels sont des ventes à une autre pisciculture française qui réalisera une partie de l'élevage du poisson.

Le prix unitaire des poissons d'étang n'est pas disponible. Le volume et la valeur correspondent à l'ensemble des ventes de nombreuses espèces différentes, à des stades d'élevage différents pour des destinataires différents. Les prix de vente sont très différents d'une vente à l'autre, aussi il n'est pas pertinent de calculer un prix unitaire moyen.

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, 41 entreprises ont élevé et vendu des truites arc-en-ciel de taille marchande à des consommateurs, pour un volume de 4 286 tonnes et un montant de 18 846 000 euros.

9 entreprises ont élevé et vendu 226 tonnes de truite arc-en-ciel à d'autres pisciculteurs français.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Production des écloseries / nurseries en pisciculture en 2020, par espèce

Espèce	Stade d'élevage	Entreprises productrices	Quantité vendue	Valeur	Prix unitaire
		<i>nombre d'entreprises</i>	<i>million</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / mille</i>
Salmonidés	Juveniles	42	19.2	3 753	195.3
	Oeufs pour la reproduction	27	192.1	2 722	14.2
Poissons d'eau douce hors salmonidés	Vésicules resorbées, alevins et juveniles	14	nd	1 095	nd
Poissons élevés en eau de mer	Alevins	4	102.2	24 105	236.0
	Autres : larves et prégressis	4	nd	5 509	nd

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Le prix unitaire des poissons élevés en eau de mer n'est pas disponible. Le volume et la valeur rassemblent des stades d'élevage différents. Les prix de vente sont très différents selon le stade d'élevage, aussi il n'est pas pertinente de calculer un prix unitaire moyen.

Lecture : 42 entreprises ont produit 19,2 millions de salmonidés juveniles, 27 ont produit 192,1 millions d'oeufs pour la reproduction.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Chiffre d'affaires de la pisciculture par région (toutes espèces et toutes destinations)

Région	Entreprises productrices	Valeur
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>millier d'€</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	86	24 255
Bourgogne-Franche-Comté	38	5 042
Bretagne	35	30 349
Centre-Val de Loire	47	5 411
Corse	6	10 246
Grand Est	61	9 379
Hauts-de-France	27	45 586
Île-de-France	4	722
Normandie	32	11 878
Nouvelle-Aquitaine	105	77 988
Occitanie	61	18 230
Pays de la Loire	13	1 444
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19	12 917

Note : le chiffre d'affaires correspond à toutes les ventes des piscicultures, en vente finale et en vente entre professionnels, à tout stade d'élevage y compris les ventes des écloseries.

Toutes les ventes sont localisées dans la région du siège de l'entreprises, même si l'entreprise réalise des ventes dans des établissements localisés dans différentes régions.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID sur les entreprises piscicoles

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID en pisciculture en 2020

en nombre d'entreprises

Type d'évènement exceptionnel	Elevage de salmonidés	Elevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étangs	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
COVID-19	200	10	85	13
Pas d'évènement exceptionnel hors COVID-19	265	14	103	27
Climat : sécheresse, inondation, tempêtes, température de l'eau	21		53	1
Problème d'élevage dont sinistre, vol, prédation...	10		19	
Lancement ou redéploiement de l'activité	9		6	1
Pollution	4		2	
Ensemble	309	14	183	29

Note : les entreprises qui ont une activité piscicole en 2020 sont réparties selon leur activité principale

L'activité piscicole principale d'une entreprise est celle qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2020.

Lecture : 200 salmonicultures ont déclaré avoir été impactées par le COVID en 2020, 265 n'ont pas eu d'évènements exceptionnels hors COVID, 21 un évènement lié au climat, 10 un problème d'élevage, 9 au lancement ou redéploiement d'une activité, 4 une pollution.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Mesures d'adaptation mises en œuvre en pisciculture pour faire face à la crise COVID en 2020

en % du nombre d'entreprises

Mesure d'adaptation	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
Aucune mesure d'adaptation	26	68	29
Rationnement de l'alimentation des poissons	42	8	11
Grossissement des poissons à des calibres supérieurs à ceux initialement prévus	28	10	32
Création de nouveaux circuits de vente directe : click & collect, livraison aux consommateurs...	22	5	14
Augmentation des ventes directes (dispositif existant avant la crise COVID)	19	5	14
Développement de l'activité de transformation	14		11
Augmentation des ventes à la GMS	8		18
Ventes à des tailles inférieures à celles initialement prévues	7	4	
Déstockage pour transformation (produits transformés à DLC longue type rillettes, terrines &)	4	1	
Déstockage pour équarrissage	2	1	7
Stockage des produits (congélation, surgélation)	3	2	14
Baisse des prix	0		
Autres	5	12	21

Note : la même entreprise peut avoir mis en œuvre plusieurs mesures d'adaptation (total > 100 %).

Lecture : parmi les piscicultures en eau douce hors étang, 26% ont déclaré ne pas avoir mis en œuvre de mesures d'adaptation face à la crise COVID en 2020, 42% ont rationné l'alimentation des poissons, 28% ont laissé un grossissement plus important que prévu des poissons, 22% ont créé des nouveaux circuits de vente directe, 19% ont augmenté les ventes directes, 14% ont développé l'activité de transformation, 8% ont augmenté les ventes aux Grandes et Moyennes Surfaces, 7% ont réalisé des ventes à des tailles inférieures à celles initialement prévues, 4% ont déstocké pour transformation, 2% ont déstocké pour équarrissage

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Mesures d'urgence mobilisées par les entreprises piscicoles pour faire face à la crise COVID en 2020

en % du nombre d'entreprises

Mesure d'urgence	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
Aucune	44	68	39
Dispositif de chômage partiel	22	6	14
Fonds d'aide de solidarité TPE	22	16	18
Prêt de trésorerie garanti par l'Etat	20	12	32
Rééchelonnement des crédits bancaires	14	7	25
Délais de paiement d'échéances sociales (URSSAF)	12	6	36
Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz ou d'électricité	4	1	11
Remises d'impôts directs	1	1	11
Autre	3	2	7

Note : la même entreprise peut avoir mis en oeuvre plusieurs mesures d'urgence (total > 100 %).

Lecture : parmi les piscicultures en eau douce hors étang, 44% n'ont mobilisé aucune des mesures d'urgence, 22% ont eu recours au chômage partiel, 22% ont mobilisé le fonds aide solidarité TPE, 20% ont eu un prêt de trésorerie de l'Etat, 14% ont rééchelonné leur crédit bancaire, 12 ont eu un délai de paiement d'échéances sociales, 4% ont eu un report dans le paiement des loyers / factures d'eau - gaz -électricité, 1% ont eu des remises d'impôt direct

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Connaissance et mobilisation de l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises piscicoles en 2020 (mesure 55 du FEAMPA)

en % du nombre d'entreprises

Connaissance de l'aide de compensation partielle de la perte de CA dans le cadre de la mesure 55 du FEAMPA	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
Oui et j'ai demandé cette aide ou j'envisage de demander cette aide en 2021	7	4	7
Oui mais je n'envisage pas de demander cette aide	53	34	61
Non	40	62	32
Indéterminé	1		

Lecture : 7% des entreprises de pisciculture en eau douce hors étang ont eu connaissance et ont demandé (ou envisagent de demander) l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés en 2020 (mesure 55 du FEAMPA), 53% ont eu connaissance de l'aide mais ne l'ont demandée, 40% n'ont pas eu connaissance de cette aide et 1% n'ont pas répondu.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Connaissance et mobilisation du plan de relance 'pêche-aquaculture' par les entreprises piscicoles en 2020

en % du nombre d'entreprises

Connaissance du plan de relance "pêche-aquaculture"	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
Oui et j'ai déposé ou j'envisage de déposer un dossier d'aide en 2021	28	11	43
Oui mais je n'envisage pas de déposer un dossier d'aide en 2021	43	29	39
Non	29	60	18
Indéterminé	1		

Lecture : 28% des entreprises de pisciculture en eau douce hors étang ont eu connaissance et ont déposé un dossier du plan de relance "pêche-aquaculture", 43% ont eu connaissance du plan mais ne l'ont demandé, 29% n'ont pas eu connaissance de cette aide et 1% n'ont pas répondu.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Répartition des productions de la pisciculture

Volumes vendus en pisciculture hors étang en 2020, par destination

Espèce	Destination	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire
		<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Truite arc-en-ciel	Consommation humaine	270	27 719.5	103 526.0	3.7
	Export	34	6 346.6	18 127.4	2.9
	Repeuplement et parcours de pêche	176	2 653.8	12 857.7	4.8
	Ventes à un autre pisciculteur français	47	1 813.9	6 413.3	3.5
Truite fario	Consommation humaine	71	180.6	1 692.3	9.4
	Export	12	19.5	100.0	5.1
	Repeuplement et parcours de pêche	110	279.9	1 923.7	6.9
	Ventes à un autre pisciculteur français	25	68.4	437.3	6.4
Autres salmonidés (saumon de fontaine, hybride, ombre, omble chevalier...)	Consommation humaine	29	223.6	2 078.3	9.3
	Export	4	41.1	192.3	4.7
	Repeuplement et parcours de pêche	38	30.2	212.2	7.0
	Ventes à un autre pisciculteur français	7	37.1	217.9	5.9
Autres poissons d'eau douce hors étang, dont esturgeons et perches	Consommation humaine	11	318.1	2 368.8	7.4
	Export	5	88.2	273.2	3.1
	Repeuplement et parcours de pêche	3	s	s	6.0
	Ventes à un autre pisciculteur français	4	100.4	518.6	5.2
Poissons élevés en eau de mer	Consommation humaine	27	5 014.8	41 979.4	8.4
	Export	7	832.5	8 258.2	9.9

Lecture : 270 entreprises ont produit des truites arc-en-ciel pour la consommation humaine, pour un total de 27 719,5 tonnes et 103 526 000€

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Pisciculture - Part de la production certifiée bio

en tonne

Espèce	Entreprises produisant en AB	Volume en AB	Volume hors AB
Salmonidés (chair)	26	2 345.8	35 149.0
Poissons d'étang	10	43.4	2 938.1
Autres poissons d'eau douce hors étangs, dont esturgeons et perches (chair)	0	0.0	425.3
Bar (loup)	2	s	s
Autres poissons élevés en eau de mer, dont maigre, daurade royale...	1	s	s
Salmonidés (oeufs pour la consommation)	7	15.7	94.1
Esturgeons (caviar)	0	0.0	44.1

Lecture : 26 entreprises ont vendu 2 345,8 tonnes de salmonidés (chair) en Agriculture Biologique.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Volumes vendus de truites arc-en-ciel par destination et calibre

en %

Destination	Calibre	Entreprises productrices	Part des ventes selon calibre
Consommation humaine	Portion (- de 500 g)	222	24.0
	Petit filet (500 à 1 kg)	95	12.3
	Grande (1 à 2 kg)	135	16.9
	Très grande (+ de 2 kg)	133	46.8
Repeuplement et parcours de pêche	Portion (- de 500 g)	169	84.4
	Petit filet (500 à 1 kg)	46	6.2
	Grande (1 à 2 kg)	81	7.1
	Très grande (+ de 2 kg)	29	2.3
Export	Portion (- de 500 g)	30	70.5
	Petit filet (500 à 1 kg)	18	24.3
	Grande (1 à 2 kg)	16	4.0
	Très grande (+ de 2 kg)	6	1.2
Ventes à un autre pisciculteur français	Portion (- de 500 g)	42	61.7
	Petit filet (500 à 1 kg)	15	17.8
	Grande (1 à 2 kg)	17	9.0
	Très grande (+ de 2 kg)	14	11.5

Lecture : 222 entreprises ont vendu truites arc-en-ciel portion (- 500g) pour la consommation humaine. Les ventes en portion représentent 24,0% des ventes pour la consommation humaine.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Prix de vente des truites Arc-En-Ciel portion (-500 g) sortie bassin, par région

en €/kg

Région du siège de l'entreprise	10% des entreprises ont un prix inférieur à	25% des entreprises ont un prix inférieur à	Médiane : la moitié des entreprises ont un prix inférieur à	25% des entreprises ont un prix supérieur à	10% des entreprises ont un prix supérieur à
Auvergne-Rhône-Alpes	3.4	4.3	8.0	11.0	12.8
Bourgogne-Franche-Comté	3.1	5.1	7.0	7.8	9.3
Bretagne	2.5	2.9	3.0	3.2	3.8
Centre-Val de Loire + Pays de la Loire + Île-de-France	3.7	4.6	6.0	9.5	11.0
Grand Est	3.4	4.6	5.0	8.0	9.5
Hauts-de-France	2.8	2.9	3.0	3.2	5.3
Normandie	3.0	3.2	3.7	7.4	8.6
Nouvelle-Aquitaine	2.5	3.0	6.2	9.4	11.0
Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse + Occitanie	2.9	4.2	7.0	10.0	11.4

Lecture : 10% des salmonicultures d'Auvergne-Rhône-Alpes vendent les truites arc-en-ciel portion sortie bassin à moins de 3,4 €/kg.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2021

Prix de vente des truites Arc-En-Ciel portion (-500 g) abattu/éviscéré, par région

en €/kg

Région du siège de l'entreprise	10% des entreprises ont un prix inférieur à	25% des entreprises ont un prix inférieur à	Médiane : la moitié des entreprises ont un prix inférieur à	25% des entreprises ont un prix supérieur à	10% des entreprises ont un prix supérieur à
Auvergne-Rhône-Alpes	3.9	8.5	10.0	11.6	14.5
Bourgogne-Franche-Comté + Grand-Est	6.7	8.0	9.5	10.0	10.5
Normandie + Bretagne + Hauts-de-France + Centre-Val de Loire + Pays de la Loire + Île-de-France	3.6	4.4	5.0	9.5	11.7
Nouvelle-Aquitaine	6.0	6.2	9.0	10.7	12.5
Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse + Occitanie	6.7	9.0	11.0	13.0	15.1

Lecture : 10% des salmonicultures d'Auvergne-Rhône-Alpes vendent les truites arc-en-ciel portion abattues/éviscérées à moins de 3,9 €/kg.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2021

Moyens de production de la pisciculture

Sites de pisciculture en eau douce hors étang par capacité de production

nombre de sites

Capacité de production	Nombre de sites
Inférieur à 5 tonnes par an	105
Entre 5 et 20 tonnes par an	175
Entre 20 et 100 tonnes par an	282
Supérieur à 100 tonnes par an	121
Ensemble	683

Lecture : 105 sites de production de pisciculture en eau douce hors étang ont une capacité de production inférieure à 5 tonnes par an.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Etangs pêchés en 2020, selon la surface de l'étang

Type d'étangs	Entreprises	Surfaces pêchées	Nombre d'étangs
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>ha</i>	
Moins de 1 000 m ² (0.1 ha)	35	76	215
Entre 1 000 m ² (0.1 ha) et 3 hectares	125	1 095	696
Plus 3 hectares	170	10 295	995
Ensemble	239	11 467	1 906

Lecture : 35 entreprises exploitent 215 étangs de moins de 1 000 m² pour une surface totale de 76 ha.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Sites de pisciculture marine par capacité de production

nombre de sites

Capacité de production	Nombre de sites
Inférieur à 5 tonnes par an	9
Entre 5 et 20 tonnes par an	13
Entre 20 et 100 tonnes par an	11
Supérieur à 100 tonnes par an	9
Ensemble	42

Lecture : 9 sites de pisciculture marine avec une capacité de production inférieure à 5 tonnes sont exploitées en 2020.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Culture d'algues et de cyanobactéries en 2020

Production d'algues et de cyanobactéries

Ventes en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2020, hors production de semence

Espèce	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne poids vif</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>	<i>%</i>
Macro-algues	13	97.6	544	5.6	
Undaria pinnatifida	6	69.7	382	5.5	2
Autre macro-algue	9	27.9	163	5.8	4
Micro-algues	7	23.0	371	16.1	3
Spiruline	177	222.5	7 271	32.7	4
Ensemble	194	343.1	8 186	23.9	

Note : vente finale des produits finis pour toutes les destinations (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres). Les volumes sont exprimés en poids vif : pour la spiruline le poids sec peut être estimé en divisant par 4 le poids vif, pour les micro-algues par 5.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Lecture : 6 entreprises ont cultivé et vendu 69,7 tonnes d'Undaria pinnatifida en 2020, pour des ventes finales s'élevant à 382 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Ventes en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2020, par région, hors production de semence

Activité	Région	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne poids vif</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>	<i>%</i>
Macro-algue	Bretagne + Nouvelle-Aquitaine	13	97.6	544	5.6	2.4
Micro-algue	Normandie + Bretagne + Pays de la Loire	4	12.4	247	19.9	3.0
	Occitanie + Auvergne-Rhône-Alpes + Provence-Alpes-Côte d'Azur + Nouvelle-Aquitaine	3	10.6	124	11.7	2.1

...suite page suivante

Ventes en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2020, par région, hors production de semence (suite)

Activité	Région	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne poids vif</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>	<i>%</i>
Spiruline	Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	44	57.5	1 691	29.4	3.5
	Bouches-du-Rhône	10	23.3	640	27.5	2.3
	Var	20	22.6	689	30.5	4.7
	Vaucluse	4	4.9	127	26.2	0.7
	Alpes-Maritimes et Corse	6	4.5	156	34.8	1.0
	Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes	4	2.3	79	34.0	15.1
	Auvergne-Rhône-Alpes	27	35.7	1 275	35.7	2.7
	Drôme et Ardèche	12	19.2	700	36.4	4.4
	Puy-de-Dôme, Rhône, Loire et Isère	10	9.9	353	35.7	0.3
	Savoie, Haute-Savoie et Ain	5	6.5	222	34.0	1.0
	Pays de la Loire + Centre-Val de Loire	21	35.0	1 420	40.6	1.1
	Occitanie	38	33.7	1 097	32.5	6.3
	Gard et Hérault	14	18.0	604	33.5	7.9
	Aude et Pyrénées-Orientales	10	5.7	193	33.6	4.4
	Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne et Ariège	5	3.4	88	25.8	0.5
	Tarn-et-Garonne	3	3.3	107	32.4	7.2
	Lot, Aveyron et Tarn	6	3.2	105	32.4	6.5
	Bretagne	8	25.4	527	20.8	0.3
	Nouvelle-Aquitaine	23	21.0	760	36.2	8.3
	Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne	8	8.2	301	36.7	16.1
	Gironde	5	4.6	164	35.9	4.0
	Pyrénées-Atlantiques et Landes	4	4.5	152	34.1	0.4
	Lot-et-Garonne, Dordogne et Corrèze	6	3.8	144	37.6	5.8
	Grand Est + Bourgogne-Franche-Comté	8	7.5	219	29.4	5.7
	Hauts-de-France	4	3.8	168	43.8	9.2
	Normandie	4	2.9	113	39.4	10.6

Note : vente finale des produits finis pour toutes les destinations (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres). Les volumes sont exprimés en poids vif : pour la spiruline le poids sec peut être estimé en divisant par 4 le poids vif, pour les micro-algues par 5.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Lecture : 44 entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont cultivé et vendu 57,5 tonnes de spiruline (poids vif), pour des ventes finales s'élevant à 1 691 000 euros.

20 sont dans le Var, 10 dans les Bouches-du-Rhône, 4 en Vaucluse, 4 en Alpes-de-Haute-Provence + Hautes-Alpes, 6 en Alpes-Maritimes + Corse

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID sur les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries

Évènements exceptionnels et impact de la crise COVID en culture d'algues et de cyanobactéries en 2020

en % du nombre d'entreprises

Type d'évènement exceptionnel	Macro-algue	Micro-algue	Multiples	Spiruline
COVID-19	50	75	100	75
Pas d'évènement exceptionnel hors COVID-19	92	75	100	74
Climat		25		10
Lancement ou redéploiement de l'activité	8			6
Problème personnel				5
Problème technique de culture				5
Problème de commercialisation				1

Note : les entreprises produisant des algues/cyanobactéries ont été réparties selon les types de produits cultivés.

Si l'entreprise produit plusieurs types d'algues, elle est placée dans la catégorie 'Multiples'.

Sont représentées toutes les entreprises ayant cultivé des algues/cyanobactéries, même celles qui n'ont pas réalisé de vente.

Lecture : parmi les entreprises cultivant des macro-algues, 50% ont été impactées par la crise du COVID-19, 92% n'ont pas d'évènement exceptionnel en 2020 hors COVID-19, 8% ont lancé ou redéployé leur activité.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Mesures d'adaptation mises en œuvre en culture d'algues et de cyanobactéries pour faire face à la crise COVID en 2020

en % du nombre d'entreprises

Mesure d'adaptation	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline	Multiples
Aucune mesure d'adaptation	50	25	39	
Création de nouveaux circuits de vente directe : click & collect, livraison aux consommateurs...	42		36	33
Augmentation des ventes directes (dispositif existant avant la crise COVID)	25		23	33
Baisse des prix		25	5	
Déstockage pour destruction		50		
Stockage des produits (congélation, surgélation)		50	5	33
Augmentation des ventes à la GMS			5	
Autres	8		18	33

Note : la même entreprise peut avoir mis en oeuvre plusieurs mesures d'adaptation (total > 100 %).

Lecture : parmi les entreprises dont l'activité principale est la culture de macro-algues, 50% ont déclaré ne pas avoir mis en oeuvre de mesures d'adaptation face à la crise COVID en 2020, 42% ont créé des nouveaux circuits de vente directe, 25% ont augmenté leurs ventes directes (dispositif existant avant la crise COVID) et 8 % ont trouvé d'autres adaptations.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Mesures d'urgence mobilisées par les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries pour faire face à la crise COVID en 2020

en % du nombre d'entreprises

Mesure d'urgence	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline	Multiples
Aucune	58	50	55	33
Dispositif de chômage partiel	8	25	3	33
Fonds d'aide de solidarité TPE	17	0	25	33
Prêt de trésorerie garanti par l'Etat	8	0	7	33
Rééchelonnement des crédits bancaires	8	0	10	0
Délais de paiement d'échéances sociales (URSSAF)	25	25	5	33
Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz ou d'électricité	17	0	3	67
Remises d'impôts directs	8	0	0	0
Autre	0	0	9	0

Note : la même entreprise peut avoir mis en oeuvre plusieurs mesures d'urgence (total > 100 %).

Lecture : parmi les entreprises dont l'activité principale est la culture de macro-algues, 58% n'ont mobilisé aucune des mesures d'urgence, 8% ont eu recours au chômage partiel, 17% ont mobilisé le fonds aide solidarité TPE, 8% ont eu un prêt de trésorerie de l'Etat, 8% ont rééchelonné leur crédit bancaire, 25 ont obtenu des délai pour payer les échéances sociales, 17% ont reporté le paiement des loyers ou factures d'eau - gaz - électricité

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Connaissance et mobilisation de l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries en 2020 (mesure 55 du FEAMPA)

en % du nombre d'entreprises

Connaissance de l'aide de compensation partielle de la perte de CA dans le cadre de la mesure 55 du FEAMPA	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline	Multiples
Oui et j'ai demandé cette aide ou j'envisage de demander cette aide en 2021	25		1	
Oui mais je n'envisage pas de demander cette aide	33	25	19	
Non	42	75	79	100

Lecture : 25% des entreprises de culture de macro-algues ont eu connaissance et ont demandé (ou envisagent de demander) l'aide de compensation partielle de la perte de CA par les entreprises de conchyliculture et d'élevage de crustacés en 2020 (mesure 55 du FEAMPA), 33% ont eu connaissance de l'aide mais ne l'ont demandée, 42% n'ont pas eu connaissance de cette aide.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Connaissance et mobilisation du plan de relance 'pêche-aquaculture' par les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries en 2020

en % du nombre d'entreprises

Connaissance du plan de relance "pêche-aquaculture"	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline	Multiples
Oui et j'ai déposé ou j'envisage de déposer un dossier d'aide en 2021	25	25	3	33
Oui mais je n'envisage pas de déposer un dossier d'aide en 2021	25	25	14	
Non	50	50	84	67

Lecture : 25% des entreprises de culture de macro-algues ont eu connaissance et ont déposé un dossier du plan de relance "pêche-aquaculture", 25% ont eu connaissance du plan mais ne l'ont demandé, 50% n'ont pas eu connaissance de cette aide.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

Moyens de production en culture d'algues et de cyanobactéries

Production annuelle de spiruline par m2 exploité et surface totale des bassins de production de l'entreprise

en kg/m2

Surface des bassins de production de spiruline	10% des entreprises ont une production inférieure à	25% des entreprises ont une production inférieure à	Médiane : la moitié des entreprises ont une production inférieure à	25% des entreprises ont une production supérieure à	10% des entreprises ont une production supérieure à
Moins de 300m2	126	199	358	446	618
Entre 300 et 650m2	159	333	447	600	756
Plus de 650m2	200	372	500	588	809

Lecture : 10% des entreprises dont les bassins de production sont de moins de 300 m2 ont une production inférieure à 126 kg/m2

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2020

3 QUESTIONNAIRES

Les questionnaires sont disponibles sur le site Agreste, onglet sources définitions, méthode.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Entreprise
MAA n° :

Modification de vos coordonnées

En cas de changement ou d'erreur dans les informations affichées dans le cadre de droite, merci de les corriger ci-dessous.
Inutile de recopier les informations exactes.

Raison sociale :
(nom de l'entreprise)

Nom du chef de l'entreprise :
ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN :

Email :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Aquaculture 2020
Conchyliculture et élevage de crustacés

Production 2020

Avez-vous produit en 2020 ? oui non

Note : la production 2020 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2020.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
fin mars	du 01/04/2019 au 31/03/2020
fin juin	du 01/07/2019 au 30/06/2020
fin septembre	du 01/10/2019 au 30/09/2020
fin décembre	du 01/01/2020 au 31/12/2020
pas de clôture	du 01/01/2020 au 31/12/2020

Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ? / / 2020
 Si non, **passez à la question 2**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

Visa n° 2020A062AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2021.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



STATISTIQUE
PUBLIQUE


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 Entreprise
MAA n° :

Modification de vos coordonnées

En cas de changement ou d'erreur dans les informations affichées dans le cadre de droite, merci de les corriger ci-dessous.

Inutile de recopier les informations exactes.

 Raison sociale :
(nom de l'entreprise)

 Nom du chef de l'entreprise :
ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN :

Email :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Aquaculture 2020
Élevage de salmonidés, esturgeons et autres poissons d'eau douce hors pisciculture en étangs
Production 2020

 Avez-vous produit en 2020 ? oui non
Note : la production 2020 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2020.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
fin mars	du 01/04/2019 au 31/03/2020
fin juin	du 01/07/2019 au 30/06/2020
fin septembre	du 01/10/2019 au 30/09/2020
fin décembre	du 01/01/2020 au 31/12/2020
pas de clôture	du 01/01/2020 au 31/12/2020

 Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ?

 Si non, **passez à la question 2**
 / / 2020

 Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

Visa n° 2020A062AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2021.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse solemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Modification de vos coordonnées

En cas de changement ou d'erreur dans les informations affichées dans le cadre de droite, merci de les corriger ci-dessous.
Inutile de recopier les informations exactes.

Raison sociale :
(nom de l'entreprise)

Nom du chef de l'entreprise :
ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN :

Email :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Aquaculture 2020
Pisciculture en étangs

Production 2020

Avez-vous produit en 2020 ? oui non

Note : la production 2020 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2020.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
fin mars	du 01/04/2019 au 31/03/2020
fin juin	du 01/07/2019 au 30/06/2020
fin septembre	du 01/10/2019 au 30/09/2020
fin décembre	du 01/01/2020 au 31/12/2020
pas de clôture	du 01/01/2020 au 31/12/2020

Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ?
Si non, **passez à la question 2**

/ / 2020

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2020A062AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2021.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Modification de vos coordonnées

En cas de changement ou d'erreur dans les informations affichées dans le cadre de droite, merci de les corriger ci-dessous.

Inutile de recopier les informations exactes.

Raison sociale :
(nom de l'entreprise)

Nom du chef de l'entreprise :
ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN :

Email :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Aquaculture 2020

Pisciculture marine

Production 2020

Avez-vous produit en 2020 ? oui non

Note : la production 2020 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2020.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
fin mars	du 01/04/2019 au 31/03/2020
fin juin	du 01/07/2019 au 30/06/2020
fin septembre	du 01/10/2019 au 30/09/2020
fin décembre	du 01/01/2020 au 31/12/2020
pas de clôture	du 01/01/2020 au 31/12/2020

Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ?

Si non, **passez à la question 2**

/ / 2020

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2020A062AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2021.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Modification de vos coordonnées

En cas de changement ou d'erreur dans les informations affichées dans le cadre de droite, merci de les corriger ci-dessous.

Inutile de recopier les informations exactes.

Raison sociale :
(nom de l'entreprise)

Nom du chef de l'entreprise :
ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN :

Email :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Aquaculture 2020

Culture d'algues et de cyanobactéries

Production 2020

Avez-vous produit en 2020 ? oui non

Note : la production 2020 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2020.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
fin mars	du 01/04/2019 au 31/03/2020
fin juin	du 01/07/2019 au 30/06/2020
fin septembre	du 01/10/2019 au 30/09/2020
fin décembre	du 01/01/2020 au 31/12/2020
pas de clôture	du 01/01/2020 au 31/12/2020

Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ?

Si non, **passez à la question 2**

/ / 2020

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2020A062AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2021.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



4 POUR EN SAVOIR PLUS

Enquête Aquaculture 2019

La production augmente depuis 2015 tout en étant loin du niveau atteint en 1997

Primeur n° 4
juillet 2021

Enquête Aquaculture 2019

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 2021-5
mai 2021

Enquête Aquaculture 2018

Recensement Pisciculture, culture d'algues et de cyanobactéries 2018

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 2020-3
mai 2020

Enquête Aquaculture 2016-2017

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 2019-9
juillet 2019

Recensement de la conchyliculture 2012

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 226
janvier 2015

Recensement de la conchyliculture 2012

« 160 000 tonnes de coquillages commercialisés »

Primeur n° 316

juillet 2014

Consulter le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2021

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

